

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 5130 36
website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

IE15810 – 44/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-huitième session ordinaire

23-28 janvier 2016

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/932(XXVIII)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR LA
COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(CTS-TIC) DU 31 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 2015
A ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

NOTE RÉCAPITULATIVE

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU CTS SUR LA COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (CTS-TIC) DU 31 AOUT AU 4 SEPTEMBRE 2015 A ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

INTRODUCTION

1. La première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la Communication et les Technologies de l'Information (STC-CICT-1) a eu lieu, les 3 et 4 septembre à 2015 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (République fédérale démocratique de l'Éthiopie). La session a été précédée par une réunion d'experts tenue du 31 août au 2 septembre 2015.

2. Les ministres de la Communication et de l'Information et des Technologies de la Communication de quarante et un (41) États membres de l'Union africaine ainsi que des représentants des Communautés économiques régionales (CER), les institutions spécialisées et les organisations partenaires, y compris le secteur privé africain et international ont participé à la réunion.

3. Un Bureau du Comité sur les technologies de l'information et de la communication et des technologies de la communication (CCTIC) a été élu pour une durée de deux ans (2014-2016). Le Bureau, qui a présidé aux travaux de la première session du STC-CICT-1 est composé comme suit:

Président:	Mali (Afrique de l'Ouest)
1er vice-président:	Tanzanie (Afrique de l'Est)
2e vice-président:	Gabon (Afrique centrale)
3e vice-président:	Algérie (Afrique du Nord)
Rapporteur:	Afrique du Sud (Afrique australe)

PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les principaux points à l'ordre du jour de la Conférence étaient les suivants:

1. examen du rapport de la session des experts ;
2. examen de la gouvernance du CCTIC ;
3. examen et adoption du projet de déclaration ;
4. examen et adoption du rapport de la session ministérielle.

CONCLUSIONS

5. À l'issue de délibérations intensives tant au niveau des experts qu'à celui de la réunion ministérielle, les ministres ont décidé d'adopter les textes suivants:

1. la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015 ;
 2. le Règlement intérieur du Comité sur la Communication et les TIC.
6. Les ministres ont également décidé, entre autres, d'inviter la Commission de l'UA à:
- (i) mettre en place les structures de gouvernance chargées de la gestion du Réseau panafricain des services en ligne(PAeN), conformément à l'Option 1 du plan d'action durable, après son transfert à la partie africaine en collaboration avec le Bureau du STC-CICT;
 - (ii) étudier les modalités pratiques pour créer une structure de coordination de la production / coproduction et d'échange de contenus entre les canaux de radiodiffusion des États membres;
 - (iii) assurer le suivi de la signature et de la ratification par les États membres de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles;
 - (iv) soumettre des rapports ad hoc sur: (i) les systèmes d'adressage et de codes postaux à d'autres CTS pertinents, à savoir le Comité sur les finances, la planification économique et l'intégration et/ou le Comité sur les services publics, le gouvernement local, le développement urbain et de la décentralisation pour renforcer le soutien et (ii) sur l'électrification et la connectivité des bureaux de poste au Comité sur les finances, la planification économique et l'intégration, et au Comité sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme;
 - (v) participer à l'IGF régional en collaboration avec la CEA et les CER;
 - (vi) poursuivre l'appui du Centre africain des Technologies de l'Information initié par la République du Tchad (CATI), et accélérer la mise en œuvre de ses activités en collaboration avec le Tchad, conformément à la Décision Assembly/AU/ Dec.558 (XXIV) de janvier 2014 à Addis-Abeba.

CONCLUSION

7. LE CONSEIL EXÉCUTIF est invité à prendre note et à adopter le rapport ci-joint de la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Communication et l'Information, et les Technologies de communication, ainsi que ses conclusions majeures telles qu'adoptées par les ministres du secteur à la réunion du Comité. Le CONSEIL EXÉCUTIF est également invité à adopter le projet de décision ci-joint afin de concrétiser les conclusions du Comité.

EX.CL/932(XXVIII)
Annexe 1

RAPPORT DE LA SESSION MINISTERIELLE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIER COMITÉ TECHNIQUE SPECIALISÉ (CTS) SUR LA
COMMUNICATION ET LES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(STC-CICT-1)**

31 août – 4 septembre 2015

Addis-Abeba, Éthiopie

AU/CCICT-1/MIN/Rpt/(I)

RAPPORT DES MINISTRES

RAPPORT DES MINISTERS

I. INTRODUCTION

1. La première session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Communication et les Technologies de l'Information et de la Communication (STC-CICT-1) s'est tenue du 3 au 4 septembre 2015 au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (République fédérale démocratique d'Éthiopie). Elle a été précédée par la réunion des experts qui s'est tenue du 31 août au 2 septembre 2015. Les ministres ont délibéré sur le rapport de la session des experts et sur d'autres points inscrits à l'ordre du jour.

II. PARTICIPATION

2. les États membres suivants ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Érythrée, Gabon, La Gambie, Ghana, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République de Guinée, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, République Arabe Saharawi Démocratique, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales suivantes étaient également présentes : la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), la CEDEAO (Afrique de l'Ouest) et la CEEAC (Afrique Centrale).

4. Ont également participé à la réunion les organisations et agences africaines et internationales suivantes : l'Agence de NEPAD pour la Planification et la Coordination (NPCA), l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Union internationale des Télécommunications (UIT), la Commission Européenne (CE), l'Union Postale Universelle (UPU), l'Organisation internationale des Télécommunications par Satellites (ITSO), l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOM), l'Union africaine de Radiodiffusion (AUR).

5. Étaient également présents : l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO), l'Organisation des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO), l'Association des Régulateurs de la Communication de l'Afrique Australe (CRASA), la Conférence des Postes de l'Afrique de l'Ouest (WAPCO), l'Internet Society (ISOC), Network Information Center Afrique (AfriNIC), Microsoft, Huawei et Qualcomm.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

6. M. Baba Moussa Aboubakari, Directeur des Infrastructures et de l'Énergie de la Commission de l'Union africaine (CUA) a accueilli les participants et a modéré la cérémonie d'ouverture.

Allocution de Dr. Kasirim Nwuke, chef, Nouvelles Technologies et Innovation, de la CEA

7. Dr Kasirim Nwuke a fait remarquer la relation harmonieuse entre la Commission de l'Union africaine et la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique.

8. Il a souligné que sans les TIC, les pays ne vont probablement pas arriver à transformer leurs économies comme ils l'auraient voulu.

Allocution prononcée par Mme Sally Wentworth, vice-présidente Affaires publiques, ISOC

9. Mme Sally Wentworth a souligné l'amélioration de la connectivité à travers l'Afrique et le rôle joué par la Commission de l'Union africaine à travers des projets tels que le Système africain d'Échange Internet (AXIS), DotAfrica et la Convention de la cybersécurité de l'Union africaine.

10. Elle a noté, en outre, qu'il est essentiel que la gouvernance collaborative soit adoptée par tous ceux qui participent à l'Internet, parce que même si il y a beaucoup de possibilités, il y a aussi des défis.

Allocution de M. Brahim Sanou, Directeur du BDT, UIT

11. Dans son allocution, M. Brahim Sanou a noté qu'en Afrique, au cours de la dernière décennie, la croissance de l'adoption et l'utilisation des TIC a dépassé toutes les attentes, en particulier dans le développement du marché mobile cellulaire.

12. Il a observé que la convergence des infrastructures, la convergence des services et la convergence des fournisseurs de services, les décideurs devront aller au-delà du secteur Télécommunications /TIC et embrasser l'écosystème des TIC, y compris tous les nouveaux acteurs et les parties prenantes.

13. En conclusion, il a remercié la Commission de l'Union africaine et la Commission Européenne pour la mise en œuvre réussie du projet HIPSSA et a réaffirmé l'engagement de l'UIT pour appuyer les initiatives de l'UA sous la direction de la Commission de l'Union africaine.

Allocution de l'Ambassadeur. Bishar Hussein, directeur général, UPU

14. Ambassadeur Bishar Hussein a noté que les services postaux ont de tout temps utilisé toutes les technologies du moment durant les 140 années de son existence.

15. Il a en outre noté que si la poste a besoin de l'Internet, l'Internet a également besoin de la poste.

Allocution de S.E. Dr. Elham M.A. Ibrahim, Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie de la Commission de l'Union africaine

16. La Commissaire de l'UA a souhaité la bienvenue à tous les délégués au siège de l'Union africaine à Addis, Abeba, Éthiopie.

17. Après avoir rappelé les réunions ministérielles précédentes et le contexte qui a conduit à la création du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC, la Commissaire a souligné comment les TIC ont autonomisé la vie des Africains et ont poussé l'entrepreneuriat et l'innovation.

18. La Commissaire a également souligné certains des défis du secteur et a noté que leur résolution nécessitera non seulement l'adoption de la politique adéquate et de la réglementation, mais aussi la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre les programmes, projets et initiatives de l'UA.

19. En conclusion, la Commissaire a exprimé l'engagement de la Commission de l'Union africaine à contribuer à la mise en œuvre des décisions émanant de cette première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la Communication et les TIC.

Allocution de S.E. l'Honorable Yamfwa Mukanga, Ministre des Communications et des Transports de la République de Zambie

20. Dans son discours, S.E. l'Honorable Yamfwa Mukanga, Ministre des Communications et des Transports de la République de Zambie, a accueilli tous les délégués à la première session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union Africaine sur la Communication et les TIC.

21. L'Honorable Ministre a noté que l'Afrique a démontré un potentiel de croissance régulière et a appelé à un partenariat solide entre le secteur public et le secteur privé pour assurer le développement du secteur de la Communication et des TIC.

22. Il a en outre souligné que c'est à travers une Union africaine unie que l'Afrique peut réaliser une croissance économique durable et a souligné la nécessité d'adopter le secteur de la Communication et l'Information en tant que catalyseurs économiques pour le développement.

23. L'Honorable Ministre a conclu son allocution en exprimant sa gratitude à tous les États membres et la Commission de l'Union africaine pour le soutien et les conseils indéfectibles reçus pendant le mandat de la Zambie en tant que président.

IV. QUESTIONS DE PROCEDURE

Adoption du Programme de travail et l'ordre du jour

24. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Cérémonie d'ouverture
2. Adoption du programme de travail et l'ordre du jour
3. Élection du Bureau du CTS
4. Séance à huis clos gouvernance de l'Internet
5. Examen du rapport de la session des experts
6. Examen de la gouvernance du CCTIC
7. Examen et adoption du projet de Déclaration
8. Examen et adoption du rapport de la session ministérielle
9. Séance de clôture, l'examen du Communiqué et Motion de remerciements

V. ELECTION DU BUREAU DU CCTIC-1

25. La réunion ministérielle a élu les membres suivants du Bureau du **CCTIC-1**:

AFRIQUE DE L'OUEST	
Mali	Président du Bureau
AFRIQUE DE L'EST	
Tanzanie	1 ^{er} Vice-président du Bureau
AFRIQUE CENTRALE	
Gabon	2 ^{ème} Vice-président du Bureau
AFRIQUE DE NORD	
Algeria	3 ^{ème} Vice-président du Bureau
AFRIQUE AUSTRALE	
Afrique du Sud	Rapporteur du Bureau

VI. SESSION SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

26. Les délégués ont salué les présentations faites lors de la session de la gouvernance de l'Internet.

VII. EXAMEN DU RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS

27. Le rapport de la session des experts a été présenté par la Côte d'Ivoire.

28. Après la présentation, les Ministres ont adopté le rapport avec des amendements (**Annexe 1**).

VIII. EXAMEN DE LA GOUVERNANCE DU CCTIC

29. Les règles de procédures du STC CICT ont été examinées et adoptées avec des amendements (**Annexe 2**).

IX. EXAMEN ET ADOPTION DE LA DÉCLARATION

30. Les Ministres ont adopté la "Déclaration d'Addis-Abeba 2015" avec des amendements et ont demandé à la CUA de finaliser la Déclaration pour transmission aux États membres. La Déclaration est jointe en **Annexe 3**.

X. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT MINISTERIEL

31. Les Ministres ont demandé à la CUA de finaliser le rapport pour transmission aux États membres.

XI. SÉANCE DE CLOTURE, EXAMEN DU COMMUNIQUÉ ET MOTION DE REMERCIEMENT

32. Les Ministres ont adopté une motion condamnant les actes lâches de terrorisme et se sont engagés à combattre le cyber-terrorisme.

33. Ils ont noté que la sécurisation du cyberspace est un sujet de sécurité nationale qui comprend la sécurité des citoyens et de leurs droits fondamentaux à avoir un environnement en ligne sûr, y compris la confidentialité de leurs données et l'accès gratuit à l'information.

34. Les Ministres ont souligné, en outre, la nécessité pour tous les acteurs de se réunir dans la plate-forme appropriée pour échanger des vues et de consolider la même compréhension et accord, tout en insistant sur l'équilibre entre les principes de base des droits humains et la sécurité nationale.

35. S.E. Dr. Elham M.A. Ibrahim, Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie de la Commission de l'Union africaine a félicité tous les participants pour les délibérations fructueuses afin de résoudre certains des nombreux défis auxquels le continent est confronté dans les secteurs cruciaux des TIC et de la Communication.

36. S.E. l'Honorable Dr Siyabonga Cwele, Ministre des Télécommunications et des Services postaux de la République d'Afrique du Sud a exprimé les remerciements au nom de tous les participants.

37. S.E. M. Choguel Kokalla Maiga, président du STC-CCTIC et Ministre de l'Économie numérique et de la Communication de la République du Mali, a rappelé certains des délibérations clés et a souligné l'importance pour l'Afrique de s'approprier des projets panafricains sur la Communication et les TIC pour le développement de l'Afrique.

38. La séance a été clôturée à 17h00 heure locale, le 4 Septembre 2015.

Addis-Abeba, le 04 Septembre 2015

EX.CL/932(XXVIII)
Annexe 2

RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

IE15798 – 122/2/15

COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA
COMMUNICATION ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
31 AOÛT - 4 SEPTEMBRE 2015
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

AU/CCICT-1/EXP/Rpt. (1)

RAPPORT DE LA SESSION DES EXPERTS

31 AOÛT - 2 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DE LA SESSION D'EXPERTS

INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la première session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la Communication et les TIC (CCICT) s'est tenue au siège de l'Union africaine du 31 août au 2 septembre 2015 à Addis-Abeba (République fédérale démocratique de l'Éthiopie).

PARTICIPATION

2. Les États membres suivants ont pris part à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Rép.), Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Érythrée, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Rwanda, République arabe sahraouie démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) suivantes y ont également participé : SADC et CEDEAO.

4. Les organisations et institutions africaines et internationales suivantes étaient également représentées : Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), Union africaine des Télécommunications (UAT), Union panafricaine des Postes (UPAP), Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), Union postale universelle (UPU), Commission européenne (CE), Organisation internationale des Télécommunications par satellite (ITSO), Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOS) et l'Union africaine de radiodiffusion (AUB).

5. Les organisations et institutions régionales suivantes étaient également présentes : Assemblée des régulateurs des télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO), Organisation des communications de l'Afrique de l'Est (EACO), Association des régulateurs de la communication et de l'information de l'Afrique australe (CRASA), Conférence des postes de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO), Société de l'Internet (ISOC), Centre d'information du réseau africain (AFRINIC), Huawei, Microsoft et Qualcomm.

6. La liste des participants est jointe en **Annexe I**.

SÉANCE PLÉNIÈRE I

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

7. Lors de la cérémonie d'ouverture, les allocutions et discours suivants ont été prononcés :

Allocution de bienvenue, prononcée par Mme. Fatima Denton, Directrice, Division des Initiatives Spéciales, CEA

8. Mme. Fatima Denton, Directrice de la Division des Initiatives Spéciales, de la CEA a fait remarquer que les TIC demeurent essentielles pour le développement durable et le programme de transformation de l'Afrique.

9. Elle a, en outre, souligné que l'amélioration de la connectivité de l'Afrique peut contribuer à l'intégration économique régionale.

10. Elle a conclu son intervention en exprimant l'engagement de la CEA à continuer de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine afin de fournir le soutien nécessaire aux États membres pour réaliser l'Agenda 2063.

Allocution de Mme Habiba El Mejri Scheikh, Directrice de l'Information et de la Communication de la Commission de l'Union africaine

11. Mme Habiba El Mejri Scheikh a souhaité la bienvenue à tous les participants au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie.

12. Elle a fait remarquer qu'il s'agit de la première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC et fait observer que, malgré les acquis importants enregistrés dans le domaine des médias, des télécommunications/TIC et des services postaux, beaucoup reste encore à faire dans le secteur.

13. Elle a, en outre, souligné les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des décisions ministérielles précédentes sur le secteur.

14. En conclusion, elle a demandé l'appui des États membres pour mettre en œuvre les programmes continentaux de TIC et de communication.

Allocution de bienvenue prononcée par M. George Mbasela, Directeur de la Communication, Ministère des Transports, des Travaux, des Fournitures, et de la Communication, de la République de Zambie

15. Au nom du Ministère des Transports, des Travaux, des Fournitures et de la Communication de la Zambie, M. George Mbasela, a remercié les organisateurs de la

première Session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la communication et les TIC.

16. Il s'est félicité de la création du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC, dans la mesure où il permettra d'optimiser le développement des stratégies sectorielles dans un environnement convergent.

17. Il a conclu son intervention en exhortant les participants à mener des débats approfondis, et a exprimé l'espoir que les résultats des travaux de la première session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la Communication et les TIC soient fructueux.

II. ÉLECTION DU BUREAU DE LA CCICT-1

18. Sur la base du principe de rotation et de représentation géographique la réunion a élu les membres du Bureau de la CCICT-1, lequel sera soumis aux honorables ministres pour examen final :

AFRIQUE DE L'OUEST	
Mali	Président du Bureau
AFRIQUE DE L'EST	
Tanzanie	1 ^{er} Vice – président du Bureau
AFRIQUE CENTRALE	
Gabon	2 ^{ième} Vice – président du Bureau
AFRIQUE DU NORD	
Algérie	3 ^{ième} Vice – président
AFRIQUE AUSTRALE	
Afrique du Sud	Rapporteur du Bureau

III. QUESTIONS DE PROCÉDURE

19. La réunion a adopté l'ordre du jour et le programme de travail tel que proposés et joints à l'**Annexe II**.

IV. RAPPORT DU BUREAU SORTANT DE LA CONFÉRENCE (ZAMBIE) DOC-001/BUREAU-RPT/CCTIC-1EXP/2015

20. Les membres du Bureau sortant et du Comité de pilotage sont les suivants :

- **Bureau** : Zambie (Président), Gabon (1^{er} vice-président), Égypte (2^e vice-président), Guinée (3^e vice-président) et Soudan (Rapporteur).

- **Comité de pilotage** : Afrique du Sud, République centrafricaine, Algérie, Nigeria et Tanzanie.

21. M. George Mbasela, représentant le Président du Bureau sortant du CITMC a mis l'accent sur les activités réalisées au cours du mandat de la Zambie, dont notamment :

- l'organisation de la réunion du Bureau du CITMC les 19 et 20 juin 2013 à Livingstone (Zambie) ;
- le suivi de la mise en œuvre des projets phares et des activités majeures. À cet égard, le président et les autres membres du Bureau ont contribué au succès de la 4^{ième} édition de la Semaine africaine des TIC tenue du 3 au 5 décembre 2013 et organisée dans le cadre des célébrations du 50^{ième} anniversaire de l'OUA/UA qui se sont déroulées tout au long de l'année. Par ailleurs, le président a joué un rôle central dans la mise en œuvre du projet Dot Africa. Il a particulièrement lancé un appel aux États membres de fournir des lettres d'appui pour le projet et a participé au lancement officiel dudit projet pendant les célébrations finales du 50^{ième} anniversaire en mai 2014 ;
- participation aux réunions continentales et internationales ;
- organisation du CTS-CICT-1.

22. Les honorables ministres sont invités à :

- i) prendre note du rapport du Bureau ;**
- ii) demander aux États membres de soutenir la Commission de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de l'UA liées à la communication et au TIC ;**
- iii) en outre, rappeler aux États membres et au Bureau la nécessité de participer aux forums et réunions internationales, notamment ceux se rapportant aux questions majeures sur la gouvernance de l'Internet.**

SÉANCE PLÉNIÈRE II

V. RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

23. M. Moctar Yedaly, Chef de Division de la Société de l'Information a présenté le rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine.

24. Dans son exposé, il a souligné l'état de mise en œuvre des décisions de l'UA pertinentes pour le secteur.

SÉANCE PLÉNIÈRE III

VI. PROGRAMMES CONTINENTAUX ET RÉGIONAUX

25. Les allocutions et/ou contributions des CER, des institutions spécialisées et des Organisations/Institutions internationales sont résumées comme suit :

Commission économique des Nations Unis pour l'Afrique (CEA)

26. Le représentant de la CEA, M. Mactar Seck, a présenté les programmes, projets et activités des TIC actuellement mis en œuvre par la CEA.

27. Il a mis en évidence les activités menées dans les domaines de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, de la mesure des TIC et de la recherche, du plaidoyer et de la recherche de consensus telles que l'appui politique et technique pour développer des stratégies nationales des TIC, du développement d'une série d'indicateurs en matière de cyber-gouvernement, de la recherche pour entreprendre une évaluation de la contribution des TIC au développement socio-économique de l'Afrique et des politiques visant la recherche de solution aux défis sur la cyber sécurité en Afrique, entre autres.

28. Il a également souligné certains des enseignements tirés.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

29. L'Administrateur principal de programmes de la SADC, Mme Cecilia Mamelodi-Onyadile, a mis en évidence les activités liées aux TIC de la SADC dans le cadre du plan e-SADC 2027. Le Plan e-SADC 2027 se compose des quatre pièces maîtresses suivantes :

- le développement des infrastructures ;
- le renforcement des capacités et la formation ;
- les applications et les services électroniques ;
- la recherche, l'innovation et le développement de l'industrie.

30. Elle a, en outre, décrit vingt-sept activités particulières mises en œuvre dans les domaines thématiques suivants :

- le développement des infrastructures des TIC ;
- les politiques, normes et règlements ;
- le développement régional des services postaux de la SADC ;
- la coordination régionale et internationale.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

31. M. Osei Tutu Agyeman-Duah, Directeur du Centre informatique communautaire de la CEDEAO a noté que les politiques, programmes et projets de TIC de la CEDEAO trouvent leur juste place dans la vision et la mission de l'organisation en vue de créer une région prospère et sans frontières.

32. Il a, en outre, souligné les politiques, programmes et projets de TIC actuellement mis en œuvre par la CEDEAO, entre autres l'harmonisation des politiques en matière de cybersécurité, le réseau longue portée de la CEDEAO, l'interconnexion douanière et la radio-télévision de la CEDEAO.

Union panafricaine des Postes

33. Monsieur Younouss Djibrine, Secrétaire général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) a présenté les principales réalisations de son organisation, au nombre desquelles figurent ce qui suit :

- la mise en place de régulateurs indépendants de la poste dans la majorité des États membres de l'UPAP ;
- le fait pour les États membres de moderniser leurs structures, de réviser leurs politiques et règlements pour assurer des règles de jeu équitables et la fourniture du service universel ; certains États sont même parvenus à nouer des partenariats public-privé pour améliorer l'efficacité de la prestation des services ;
- l'établissement par l'UPAP de sous-comités régionaux de pilotage pour faciliter la mise en œuvre de Plan d'action ministériel adopté en 2008. Plus de 90 % des membres ont ainsi entrepris des réformes. L'opération d'harmonisation des politiques et règlements postaux a pour sa part été animée par cette action de l'UPAP en vue de renforcer le secteur postal en Afrique ;
- la réalisation par l'UPAP de tests de contrôle annuels pour l'amélioration et le développement du réseau postal en Afrique, en vue d'identifier les goulots d'étranglement et de prendre des mesures correctives. Des programmes sont actuellement en cours en vue d'améliorer la qualité dans le cadre du Plan 2013-2016 pour le développement régional (PDR) de l'Afrique, et respecter la norme pour une distribution de 85 % du courrier international à J+5. En outre, l'UPAP a reçu de la poste des Émirats arabes unis la somme de 100 000 dollars US sous la forme de projet de Fonds pour l'amélioration de la qualité des services et de la distribution du courrier en Afrique et au-delà, conformément au Niveau de priorité N° 1 du PDR - Amélioration de la qualité des services ;

- la collaboration entre l'UPAP et l'UPU en vue d'organiser des ateliers sur le système postal international (IPS) et le système de contrôle mondial (GMS), d'améliorer les capacités en ressources humaines et, de moderniser, à terme, le réseau ;
- l'appui fourni aux positions communes dans l'intérêt du continent, notamment le soutien déterminant à la candidature de l'Afrique pour le poste de directeur général de l'UPU en 2012. De même, la solidarité de l'Afrique a conduit au cours du congrès de l'UPU de Doha en 2012, à l'adoption de résolutions et de décisions sur un vaste éventail de questions relatives notamment aux frais terminaux ou à l'adhésion aux organes de l'UPU ;
- l'UPAP, en collaboration avec l'UPU, a développé un PDR sous forme de feuille de route pour le développement du réseau et des services postaux dans chaque cycle du congrès. Les priorités ont été identifiées notamment en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des services, le renforcement des capacités et le développement des infrastructures ;
- conformément à diverses résolutions, décisions et recommandations de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP, le Secrétariat a formé avec le pays hôte une coentreprise en vue de construire le bâtiment devant abriter le siège de l'UPAP pour réduire le fardeau financier des États membres et accroître la durabilité de l'Union. Les travaux de construction débuteront en novembre/décembre 2015 ;
- des actions visant à susciter l'adhésion des États membres restants de l'UA à l'UPAP ont été entreprises, notamment par l'envoi de courriers, des visites personnelles, etc. À la suite de ces efforts, certains membres ont déjà rejoint l'Union et d'autres sont en voie de le faire.

34. Recommandations

Les honorables ministres ont été invités à :

- i) prendre note des initiatives entreprises par l'UPAP ;**
- ii) inviter les parties prenantes à s'engager fermement à la mise en œuvre des décisions et résolutions pertinentes du secteur et à inclure le secteur postal dans leurs plans nationaux de développement ou à leur accorder la priorité nécessaire ;**
- iii) appuyer l'élaboration de programmes nationaux de systèmes d'adressage et de codes postaux ;**

- iv) **fournir un appui à la poste pour accélérer l'installation de l'électricité et la connectivité aux postes situés en milieu rural en s'appuyant, entre autres, sur le fonds de service universel ;**
- v) **rendre effective l'harmonisation des cadres réglementaires afin de mieux réglementer certains services postaux traditionnels très importantes qui ont été récemment ouverts à la concurrence. À titre d'exemple, les transferts d'argent (longtemps connus comme les mandats postaux) ; à défaut de le faire, le très attendu objectif de l'inclusion financière et socio-économique ne sera pas atteint.**

Union africaine des Télécommunications

35. M. Abdoukarim SOUMAILA, Secrétaire général de l'Union africaine des Télécommunications (UAT) a présenté quatre composantes du programmes de l'UAT à savoir, les préparatifs de l'Afrique pour la CMR-15, le passage au numérique, une méthode de calcul harmonisée pour l'Afrique (MCH4A), les préparatifs de l'Afrique pour l'AMNT-16.

36. Il a, en outre, mis en évidence les activités spécifiques de ces quatre composantes pour les ouvrir aux structures suivantes :

- Mise sur pied d'un groupe consultatif technique et d'études appelé Groupe de travail africain sur le spectre (AfriSWoG) qui a permis à la région d'enrichir les travaux de l'UIT relatifs aux aspects techniques avec des documents techniques qui lui permettront de faire face au deuxième dividende numérique. À travers AfriSWoG, la région a réalisé des études sur l'état actuel et futur de l'utilisation planifiée de la bande C. La région a activement participé aux activités préparatoires de la CRM-15 de l'UIT.
- Sur la base de l'expérience acquise à la CMR-12, la région a entamé conformément au cadre de l'UAT les préparatifs de la CMR-15 en temps utile. Par conséquent, l'UAT a tenu 4 réunions préparatoires, le dernier ayant eu lieu à Nairobi au Kenya en juillet 2015 et attiré le plus grand nombre de 36 pays africains. En conséquence, la région a élaboré 80 % des Propositions africaines communes (PAC) basées sur les points de l'ordre du jour du CMR-15 et déjà soumises à l'UIT-R au titre des contributions de l'Afrique.
- Organisation de trois Sommets sur la migration vers le numérique et la politique en matière de spectre, dont le premier à Nairobi en 2011, le second à Accra en 2012 et le dernier à Nairobi en 2014. Ces sommets ont adopté une norme de TNT standard pour l'Afrique (la norme DVB-T avec le schéma de compression MPEG2/4), une feuille de route commune sur la Migration et le second dividende numérique.

- Organisation de trois ateliers/réunions pour la modification et la coordination de la fréquence GE06. Le résultat s'est traduit par une modification favorable de la fréquence GE06 pour tenir compte des besoins du spectre dans la bande 470-694 MHz et dégager ainsi la bande 694-862 MHz pour les services mobiles à large bande.
- Démarrage des préparatifs à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16) dont la 1^{ère} réunion se tiendra comme prévu les 7 et 8 septembre 2015 à Dakar, au Sénégal. Cette réunion sera suivie par le Forum de développement régional de l'UIT (RDF) au même lieu, les 9 et 10 septembre 2015.
- Bien que la mise en place de groupes régionaux pour l'Afrique (RG-AFR) soit recommandée pour la réalisation d'un travail de groupe, jusqu'ici seuls quatre groupes régionaux pour l'Afrique ont été mis en place.

L'Union africaine de Radio-télévision (AUB)

37. Dans son exposé, le Dr Sahnine Chawki, représentant de l'Union africaine de radio-télévision a souligné la nécessité d'établir une plate-forme d'échange pour la promotion du contenu local.

SÉANCE PLÉNIÈRE IV

VII. PROGRAMMES ET PROJETS (DE TIC) EN COURS DE L'UNION AFRICAINE

A. Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) : Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Doc-05/PIDA-Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

Résumé de la question

38. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est conçu pour combler le déficit d'infrastructures en Afrique et améliorer l'accès au transport intégré, à l'énergie, aux TIC, à l'infrastructure et aux réseaux hydrauliques transfrontaliers avec l'objectif global de contribuer à l'accélération de l'intégration et au développement économique régional. La mise en œuvre du PIDA permettra, entre autres, aux pays de satisfaire la demande attendue en matière de services d'infrastructure, de stimuler le commerce, de créer des emplois, de transformer la manière de faire des affaires et d'améliorer la compétitivité de l'Afrique au sein d'elle-même et dans l'économie mondiale ; d'offrir d'importantes occasions d'investissement aux secteurs public et privé.

39. Le PIDA est un cadre stratégique comportant des plans à court terme appelés Plan d'action prioritaire (PAP) (2012-2020), à moyen terme (2020 à 2030) et à long terme (2030 au 2040). **Le coût total du PIDA d'ici à l'an 2040 sera de 360 milliards de dollars et il livrera :** des autoroutes modernes (37 300 km) ; des voies ferroviaires modernes (30 200 km) ; le renforcement de la capacité du tonnage portuaire (1,3 milliard de tonnes) ; la production d'énergie hydroélectrique (61 000 MW) ; des lignes électriques d'interconnexion (16.500 km) ; une nouvelle capacité de stockage de l'eau (20 000 hm³) ; une bande passante de connectivité internationale de 8-10 téraoctets.

40. Le PAP PIDA est composé de 51 programmes et projets. Le secteur des TIC du PAP comprend ce qui suit :

- mise en place d'un environnement favorable ;
- connectivité terrestre : (i) chaque pays devrait avoir un accès aux fibres optiques par au moins deux câbles sous-marins différents par le biais de deux canaux alternatifs et les pays enclavés devraient avoir un accès garanti à la côte (ii) chaque pays devrait être connecté à tous ses pays voisins par fibre optique ;
- des points d'échange Internet nationaux et régionaux.

41. Après l'adoption du PIDA et de la gestion de sa mise en œuvre ainsi que de l'Architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique (IAIDA) par la 18^{ème} Session ordinaire de la Conférence, la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PIDA, a commencé par : (i) l'identification des principaux problèmes, notamment la capacité de préparation des projets, la mobilisation du financement pour la préparation et le déploiement des projets ; la participation du secteur privé ; (ii) l'identification des actions et l'élaboration d'outils pour relever les défis ci-dessus dans le cadre de la mise en œuvre de deux feuilles de route annuelles ; (iii) La décomposition des 51 programmes et projets PAP PIDA en 443 projets, avec 83 projets finaux sélectionnés, et dont les priorités sont établies en coordination avec chaque CER.

42. Pour le secteur des TIC les **priorités** sont les suivantes :

- le projet du Système africain d'échange Internet (AXIS) ;
- 16 projets de fibre optique intra-CEEAC, connectivité interrégionale : CEEAC-SADC ; CEEAC-CEDEAO, CEEAC-CAE ;
- fibre optique Lusaka – Lilongwe ;
- le projet de gazoduc Algérie - Nigeria avec une composante de fibre optique ;

- l'infrastructure alternative pour les TIC dans les projets de transport (route, voie ferrée) et de couloir de transmission d'énergie.

43. L'état actuel de la mise en œuvre effective du PAP PIDA sur le terrain se résume comme suit :

- i) toutes les activités permettant de faciliter la mobilisation de ressources, à renforcer les capacités des parties prenantes, notamment les CER, l'Agence du NEPAD pour la mise en œuvre des projets sont en cours ;
- ii) s'agissant du secteur des TIC, bien que l'évaluation globale à mi-parcours de la mise en œuvre du PIDA soit prévue pour 2016, l'état actuel de certains projets est comme suit :
 - Projets mis en œuvre : (i) Portion Yaoundé-Bertoua-Kenzou du projet du Cameroun (Yaoundé-Bertoua-Gamboula) - RCA (Gamboula-Berbérati-Bangui-Carnot) ; (ii) Yaoundé - KyeOssi du projet du Cameroun (Yaoundé) – Gabon (Libreville) ; (iii) Yaoundé - Garoua Boulai du projet du Cameroun (Yaoundé-Garoua Boulai) – RCA (Bouar-Bangui) ; (v) N'Djamena-Kagopal -Doba du projet du Tchad (N'Djamena) – RCA (Bangui) ; (vi) Kinshasa-Matadi du projet de la RDC (Kinshasa-Matadi) - Angola (Noqui- Luanda) (vii) Yaoundé - Sangmélima et Ketta - Brazzaville du projet du Cameroun (Sangmélima) - Congo (Brazzaville).
 - Projets en cours d'exécution : (i) Projet africain du Système d'échange Internet (AXIS) ; Couloir de transmission d'énergie de l'Afrique de l'Ouest avec la fibre des TIC ; (ii) le gazoduc Nigeria-Algérie avec le projet de fibre optique de l'Algérie au Nigeria via le Niger.
 - Projets d'infrastructures des TIC souffrant d'un déficit de financement : Boucle de chemin de fer Ouagadougou-Abidjan et le pont de la Gambie avec une composante des TIC.
 - Projets dont l'état de préparation est avancé : Infrastructure alternative des TIC (ligne de transmission d'énergie Zambie-Tanzanie-Kenya) ; projet de route et de chemin de fer Brazzaville-Kinshasa et la ligne de chemin de fer menant à Ilebo ; la fibre optique Lusaka-Lilongwe.

Observations et recommandations faites à la suite de l'exposé

44. Observations

- nécessité d'entreprendre une étude de faisabilité des projets PAP PIDA TIC sur le financement et la participation du secteur privé au PIDA ;

- S'assurer de la coordination efficace des parties prenantes, notamment des États membres qui participent à chaque projet PAP PIDA TIC ;
- application efficace de la stratégie consistant pour les parties prenantes à la mise en œuvre du PIDA (États membres, CER), à utiliser les infrastructures alternatives pour le déploiement des projets PAP PIDA de fibres optiques ;
- examiner les voies et moyens par lesquels l'Union africaine peut aider les États membres à mobiliser des ressources pour les projets.

45. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) **prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAP PIDA, notamment le projet du Système africain d'échange Internet (AXIS) pour la mise en place de points d'échange Internet ;**
- ii) **s'engager à travailler avec leurs homologues en charge des transports et de l'énergie pour assurer que des conduits pour fibres optiques sont déployés et intégrés aux infrastructures nationales et régionales de transport et d'énergie, qu'une stratégie est adoptée pour la mise en œuvre du PAP PIDA en vue d'accélérer le déploiement des services TIC à bande large et de s'assurer de la connectivité des pays au câble sous-marin.**

B. Projet du Système africain d'échange Internet (AXIS). Doc-8/AXIS/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

Résumé

46. À l'heure actuelle, l'Afrique paie des entreprises de télécommunication étrangères pour effectuer le trafic « local » (continental) en notre nom. Cette méthode est à la fois onéreuse et inefficace pour gérer l'échange de trafic Internet inter-pays.

47. Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à la quatorzième Session ordinaire de la Conférence de l'UA, ont adopté une déclaration visant à renforcer les programmes nationaux et la coopération régionale pour le développement et l'interconnexion des infrastructures à large bande ainsi que le déploiement de points régionaux d'échange Internet.

48. Le projet AXIS vise à maintenir le trafic Internet de l'Afrique au niveau local en renforçant les capacités et l'assistance techniques pour faciliter la mise en place de points d'échange Internet (IXP) et des points d'échange Internet au niveau régional en Afrique.

49. La Commission de l'Union africaine a signé un accord avec le principal bailleur de fonds (l'Agence de développement du Luxembourg) pour soutenir la mise en œuvre du projet AXIS financé par le Fonds fiduciaire pour les Infrastructures du partenariat Afrique-UE et le gouvernement du Luxembourg.

50. L'état de mise en œuvre du projet AXIS est comme suit :

Au niveau des États membres

- les 30 États membres de l'UA suivant ont bénéficié du renforcement de leurs capacités d'appui : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Tchad, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland et Togo ;
- des certificats ont été décernés à un total de 500 participants sur les aspects techniques de la mise en place, de l'exploitation et de la gestion des points d'échange Internet ;
- suite à l'appui du projet du Système africain d'échange Internet, les douze États membres suivants ont mis en place leurs points d'échange Internet (IXP) : Bénin, Burkina Faso, Burundi, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Libéria, Maurice, Namibie, Seychelles et Swaziland.

Au niveau régional

- cinq ateliers régionaux sur les points d'échange Internet ont été organisés pour l'Afrique australe, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ;
- six subventions ont été accordées pour l'appui aux IXP dans les pays suivants : Gabon, Kenya, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Zimbabwe, l'objectif étant de transformer ces points en points d'échange Internet régionaux ;
- avec le soutien du projet AXIS, les cadres régionaux de politiques d'interconnexion transfrontalières ont été développés en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord ;
- l'appui au renforcement des capacités des fournisseurs de services Internet à fournir des services Internet régionaux a débuté en juillet 2015.

Observations et recommandations à la suite de l'exposé

51. Observations

- Les experts se sont félicités des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour mettre en œuvre le projet du Système africain d'échange Internet.

52. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) saluer les efforts déployés par la Commission de l'Union africaine pour mettre en œuvre le projet du Système africain d'échange Internet ;**
- ii) inviter les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place des points d'échange Internet ;**
- iii) soutenir la mise en place de points d'échange Internet ; et**
- iv) soutenir les activités en cours du projet AXIS.**

SÉANCE PLÉNIÈRE V

VIII. PROJETS DE L'UNION AFRICAINE EN COURS

A. Étude sur la Chaîne Radiotélévision panafricaine. Doc-11/PanAfTV/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

Résumé de l'exposé

53. L'idée de création d'une chaîne de télévision pour desservir l'Afrique et la diaspora a pris de l'ampleur, avec l'appel lancé par les dirigeants africains pour la création d'un média décrit comme un « outil de base » pour permettre au continent de projeter sa vraie image en produisant et en diffusant des informations correctes sur l'Afrique. La chaîne sera chargée de (i) montrer une nouvelle image de l'Afrique en vulgarisant ses idéaux et en donnant un point de vue équilibré pour corriger les images « ternes » projetés de l'Afrique face au monde, lesquelles sont, entre autres, la corruption, la faim, les conflits et le SIDA (ii) parler des transitions politiques pacifiques dans divers pays et régions, ainsi que de la mise en place de structures panafricaines pour l'intégration régionale et de la solidarité qui sont largement passées sous silence, ignorées, ou qui reçoivent peu d'attention dans les médias à l'extérieur du continent, et (iii) contribuer à corriger la situation actuelle dans laquelle les pays voisins en Afrique sont souvent inconscients de leurs réalités et réalisations mutuelles, ou le sont uniquement par l'intermédiaire d'images provenant de sources externes.

54. Le rapport de la Conférence des ministres de la Communication et l'Information (MCI) de l'UA tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 juin 2006, a été présenté comme un rapport à mi-parcours à la 9^{ième} session du Conseil exécutif tenue du 25 au 29 juin 2006 à Banjul (Gambie), et a demandé à la Commission de réaliser une étude sur la question de la mise en place de la chaîne de radio et de télévision panafricaine et de soumettre un rapport pour examen.

55. L'étude réalisée décrit clairement tous les détails techniques sur la façon dont la chaîne de télévision et de radio panafricaine proposée sera mise en place et fournit une ligne directrice claire des processus à suivre tout en mettant l'accent sur les types d'expertise requis.

Observations et recommandations à la suite de l'exposé

56. Observations

- félicitations à la Commission de l'UA pour les mesures prises en vue de mettre en place les stations de TV et de radio panafricaines en tant qu'un projet prioritaire de la Commission de l'UA ;
- nécessité de créer un groupe de travail pour analyser et apporter une valeur ajoutée au projet ;
- le contenu du projet doit être étoffé par les États membres dont certains disposent d'importantes archives qui peuvent être utilisés ;
- les capacités dont le continent dispose déjà pour mener à bien la radiodiffusion doivent également être prises en compte pour faire face au coût restrictif de la mise en place d'une nouvelle structure de radiodiffusion ;
- la Commission de l'UA devrait bénéficier des expériences de certaines CER qui mettent déjà en place des stations TV et radio ;
- prendre en compte toutes les langues de travail de l'UA lors de la mise en place des stations.

57. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) autoriser la création d'un groupe de travail pour examiner le projet de rapport d'étude et discuter les modalités de sa mise en œuvre, et convoquer une réunion du groupe de travail pour examiner et adopter un plan proposé pour la mise en place des chaînes sur la base des contributions et commentaires des États Membres ;**

- ii) inviter la Commission de l'UA à transmettre une copie du projet de rapport sur les chaînes de Radio et de Télévision panafricaine à tous les États membres à travers les canaux diplomatiques aux fins d'analyses, de contributions et de commentaires à lui renvoyer ;
 - iii) fournir des lignes directrices pour le processus de mise en œuvre en tenant compte des considérations géographiques et linguistiques.
- B. Stratégie 2014 – 2017 de communication et de plaidoyer de l'UA. Doc-12/Com/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015**

Résumé de l'exposé

58. La deuxième stratégie de communication de l'Union africaine (2014 - 2017) prend en compte l'urgente nécessité de vulgariser et d'améliorer la visibilité de l'Organisation. Elle se veut un document stratégique qui fera la promotion de l'image de l'UA et comblera le fossé qui existe entre les citoyens africains et l'Organisation créée pour servir le continent et plaider pour qu'il soit un acteur dynamique dans l'arène mondiale. La voix d'une Afrique s'exprimant d'une seule voix doit être entendue, en particulier, dans le consensus concernant les décisions cruciales à prendre pour faire face aux défis mondiaux ;

59. La Stratégie et le Plan opérationnel constituent la base de la communication de l'Union africaine pour la période 2013-2016 ; ils visent à assurer une communication efficace à l'UA, mise en œuvre par la DIC (Direction de l'information et de la communication) avec la collaboration de tous les responsables de l'information et de la communication dans les bureaux régionaux et les organes de l'UA, ainsi qu'avec les agents chargés de la communication et de l'information dans les Communautés économiques régionales (CER), entre autres.

60. En vue d'associer les États membres de l'UA à sa stratégie de communication, la Commission de l'UA a lancé une activité de communication en partenariat avec les attachés de presse des ambassades des États membres de l'UA à Addis-Abeba.

61. La stratégie de communication est adaptée pour assurer une couverture adéquate de tous les événements et réunions de l'UA ainsi que pour assurer le suivi de la mise en œuvre effective du Plan stratégique de l'UA dans tous les domaines.

Recommandations à la suite de l'exposé

62. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) **saluer les efforts déployés par la Commission de l'UA pour développer une stratégie de communication ;**
 - ii) **fournir des conseils pour sa mise en œuvre et son appropriation.**
- C. Campagne de la marque distinctive de l'UA-Doc-14/Brand/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015**

Résumé

63. Il importe que les symboles de l'Union africaine soient bien compris étant donné leur impact important sur la sensibilisation à l'Union et sur sa reconnaissance. À ce jour, les activités suivantes ont été entreprises dans le cadre de la campagne de la marque distinctive de l'UA :

- i) production et lancement de l'œuvre d'art sur la promotion de l'image de marque de l'UA : l'UA était peu connue et peu comprise en Afrique et dans le monde, c'est pourquoi une campagne a été conçue et lancée sous le slogan « Je suis africain, je suis l'Union africaine » ;
- ii) création d'une Boutique de souvenirs de l'UA : Cette activité est essentielle et conforme aux activités de relations publiques de l'UA et entraîne une multitude de visiteurs au siège de l'UA ;
- iii) production et distribution d'articles promotionnels.

Observations et recommandations à la suite de l'exposé

64. Observations

- félicitations à la l'UA pour les efforts déployés pour élaborer une stratégie pour la marque distinctive de l'UA ;
- nécessité de renforcer la structure de la marque distinctive de l'UA en vue d'assurer la cohérence du message ;
- l'UA devrait utiliser les nouvelles technologies (comme les SMS) pour transmettre les messages de la marque distinctive aux citoyens de l'Afrique, par exemple le slogan : « Je suis Africain, je suis l'Union africaine ».

65. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) **donner des directives pour sa mise en œuvre et son appropriation.**

- ii) **exhorter les États membres de l'UA à s'approprier et à mettre en œuvre la stratégie pour la marque distinctive de l'UA en :**
- **plaçant le drapeau de l'UA dans tous les bureaux gouvernementaux à côté du drapeau national ;**
 - **s'assurant que le drapeau de l'UA est placé dans tous les bureaux gouvernementaux et des Chefs d'État et de gouvernement à côté du drapeau national ;**
 - **exécutant l'hymne de l'UA au début et à la fin des émissions de transmission des radios et télévisions nationales des événements nationaux majeurs.**
- iii) **exhorter les États membres à reproduire et distribuer des articles de la marque distinctive de l'UA répondant aux normes de qualité supérieure.**

SESSION PARALLÈLE 1 A

IX. PROJETS TIC

A. Réseau panafricain en ligne (PAeN) pour la télémédecine et le téléenseignement. Doc-7/PAeN/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

66. Le projet du Réseau panafricain des services en ligne (PAeN) vise à relier les États membres de l'Union africaine par le réseau satellite et la fibre optique pour fournir des services de téléenseignement, télémédecine et de communications diplomatiques (services VVIP). Ce projet a été financé et mis en œuvre par le gouvernement de l'Inde avec un budget estimé à 150 millions de dollars EU pour : (i) la fourniture et l'installation d'équipements et de logiciels ; (ii) la location de la bande passante par satellite et du câble de fibre optique sous-marin pour les cinq premières années d'assistance ; (iii) l'exploitation et la maintenance du réseau pour les cinq premières années d'assistance ; (iv) le renforcement des capacités des États membres participants à exploiter leur portion du réseau ; (v) le financement du coût de téléenseignement et de télémédecine, des services fournis par les universités et les hôpitaux indiens.

67. Sur la base d'un cadre de coopération indo-africain, la mise en œuvre du PAeN a enregistré du succès et fourni de nouvelles opportunités et exercé un impact positif sur la qualité des services d'éducation et de santé dans la plupart des États membres de l'Union africaine participant au projet.

68. En ce qui concerne l'état de mise en œuvre du PAeN, en date du 30 avril 2015, un total de 48 États membres de l'UA ont signé l'accord sur le PAeN pour participer au projet et bénéficient des services de téléenseignement et de télémédecine fournis

principalement par les hôpitaux et les universités, avec la gestion de l'entreprise étatique indienne TIC Telecommunications Consultants India Limited (TCIL).

69. De plus, un total de 16 700 étudiants étaient inscrits dans différentes disciplines du premier et du deuxième cycle dans les différentes universités indiennes par le biais du réseau, 600 téléconsultations de médecine ont été effectuées et 4600 sessions de formation médicale continue (FMC) ont été organisées.

70. Les cinq premières années de l'assistance technique et financière indienne devraient prendre fin en juillet 2014 et le fonctionnement et l'entretien du PAeN devraient être intégralement transférés à une structure de gestion et d'exploitation à mettre en place par les parties africaines (Commission de l'UA et États membres). La partie africaine n'ayant pas réussi à opérer le transfert à temps, le gouvernement indien a accepté de prolonger son assistance jusqu'en juillet 2016 et, au cours de cette période de prolongation, les parties africaines devraient effectivement mettre en place toutes les conditions de gestion et d'exploitation nécessaires à un transfert effectif en juillet 2016.

71. Sur la base de ce qui précède, la Conférence de l'UA a adopté la Décision (Assembly/AU/Dec.497 (XXII)) demandant à la Commission de préparer un plan d'action pour assurer la viabilité des services du réseau.

72. Une étude réalisée sur la viabilité du PAeN a été entreprise par la Commission de l'UA et a examiné les deux (2) options de gestion suivantes :

- **Option 1** : Les Membres participants vont subventionner l'exploitation et la maintenance (E&M) du réseau. Une gouvernance appropriée sera mise en place pour la mise en œuvre de cette option. Chaque membre paiera une contribution annuelle de 90.000 dollars EU pour faire face aux frais liés au fonctionnement, à la maintenance et aux services. Ce montant peut être revu en prenant en compte des scénarios tels que l'annexion de la contribution au niveau d'utilisation des services par chaque État membre.
- **Option 2** : Les services d'exploitation et de maintenance, et de vente et de marketing sont sous-traités à une entité privée/publique par voie de sélection. Les utilisateurs finaux paieront les services sur une base purement commerciale. Dans cette option, une gouvernance appropriée sera également mise en place pour sa mise en œuvre.

73. Un plan d'action comprenant les points ci-après a été élaboré :

- i) les structures de gouvernance responsables des exigences de la prise en charge sont mises en place et pleinement opérationnalisées ;
- ii) les activités antérieures à la prise en charge sont mises en œuvre ;

- iii) les activités débutent après la mise en œuvre de la prise en charge.

Observations après l'exposé

74. Observations

- les participants ont exprimé leur préoccupation sur le temps restant pour la mise en œuvre du plan d'action ;
- il est nécessaire d'exposer les leçons apprises après cinq ans d'exploitation et d'entretien du PAeN par l'Inde et qui peuvent être capitalisées par l'Afrique après son transfert à la partie africaine ;
- l'option du plan d'action consistant à transférer le PAeN à une structure de gestion privée n'est pas appropriée et viable dès lors que le téléenseignement et la télémédecine relèvent du secteur social ;
- examiner l'option dans laquelle le réseau est transféré à la partie africaine et ensuite remis à un État membre pour sa gestion et son exploitation ;
- le montant annuel des frais à concurrence de 90 000 dollars EU pour l'option 1, ne devrait pas être appliqué uniformément à tous les pays, étant donné que le taux d'utilisation varie, d'où la nécessité de revoir ce montant.

75. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) noter les efforts déployés par la Commission UA pour assurer la durabilité du PAeN et féliciter le gouvernement indien pour la prolongation de son assistance au PAeN ;**
- ii) adopter le plan d'action proposé pour la viabilité du réseau et des services de PAeN dès son transfert à la partie africaine ;**
- iii) considérer l'Option 1 comme une option viable et exhorter les États membres, notamment les États membres signataires de l'accord PAeN, à contribuer au financement et à participer à la mise en œuvre du plan d'action pour la viabilité du PAeN. La contribution de chaque membre doit tenir compte du budget nécessaire et également du niveau d'utilisation des services par le membre en question ;**
- iv) demander à la Commission de l'UA, en collaboration avec le bureau du CCICT, de créer des structures de gouvernance chargées de la gestion du PAeN prévues dans l'Option 1 après son transfert à la partie africaine (dates avant le transfert).**

B. Espace extraatmosphérique : politique et stratégie spatiales de l'Union africaine. Doc-10/Afrispace/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

Résumé de la question

76. La question de l'espace prend de plus en plus d'ampleur en Afrique. Certains pays ont mis en place des institutions stratégiques clés telles que les agences spatiales nationales pour gérer leurs programmes spatiaux. De nombreux pays participent également à une variété d'initiatives technologiques spatiales notables et nombre d'organisations sur le continent participent aux technologies spatiales et à leurs applications terrestres.

77. La détermination de l'Afrique à exploiter l'énorme potentiel de la technologie spatiale pour le développement a d'abord été démontrée par la mise en œuvre du projet RASCOM et, depuis 2004, elle a été renforcée dans le Plan stratégique de l'Union africaine pour la période 2004-2007 qui a adopté, en vertu de l'objectif d'intégration régionale, une action prioritaire appelant à l'évaluation de RASCOM et d'autres projets de lancement de satellites en Afrique, en vue de la création finale d'une Agence spatiale africaine.

78. Par ses décisions Ex.CL/759 et 764 (XXII) le Conseil exécutif a :

- i. exhorté le continent à développer une politique et une stratégie spatiales africaines en tant que cadre commun pour promouvoir, à des fins exclusivement pacifiques, la coopération entre les États africains dans le cadre de la recherche, de la technologie, et de leurs applications spatiales ;
- ii. demandé également à la Commission de permettre au continent d'exploiter ses ressources spatiales d'une manière plus coordonnée et systématique par le biais d'une politique et d'une stratégie spatiales africaines inclusives.

79. Guidée par les diverses recommandations et décisions des organes de décision, la Commission a élaboré une politique et une stratégie spatiales africaines.

80. Le projet de politique et de stratégie spatiales met l'accent sur les ambitieux objectifs de haut niveau et propres à guider le continent en matière de développement des capacités nécessaires pour exploiter les technologies spatiales afin de tirer des avantages socio-économiques optimaux en découlant pour améliorer la qualité de vie et créer la richesse pour les Africains.

81. Recommandations

Les honorables ministres sont par conséquent invités à :

- i) **prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif Ex.CL/759 et 764 (XXII) sur la question de l'espace ;**
 - ii) **exhorter les États membres à participer et à mettre en œuvre la politique et la stratégie spatiales proposées telles qu'amendées par les experts ;**
- C. Dot Africa. Doc/DotAfrica-9/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015**

Résumé de la question

82. La Commission de l'UA, par le biais d'un processus d'achat, a sélectionné et signé un accord avec l'entreprise Uniforum Trading qui est devenue ZACR pour opérationnaliser DotAfrica (.Africa) au nom de l'Union africaine. En conséquence, au nom de l'UA, Uniforum/ZACR a formulé une demande auprès de l'Internet Cooperation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en vue d'administrer et d'exploiter le domaine de premier niveau Dot Africa.

83. Conformément au nouveau manuel du guide de candidature gTLD de l'ICANN, le Comité gouvernemental consultatif de l'ICANN (GAC) a donné une alerte précoce, suivie par des objections formelles et, en avril 2013, le consensus du GAC contenu dans le Communiqué de Beijing a indiqué que l'examen de la demande de l'autre concurrent pour le domaine de premier niveau DotAfrica Dot Connect Africa (DCA), demande Numéro 1-1165-42560, ne devrait pas se poursuivre.

84. La demande approuvée de l'UA a réussi à toutes les évaluations, critiques et procédures nécessaires, y compris l'évaluation initiale effectuée en 2013. ICANN et ZACR ont signé l'accord d'enregistrement le 26 mars 2014.

85. DCA a contesté la signature de cet accord et demandé qu'il soit réexaminé par un Comité indépendant de l'ICANN (IRPI). L'ICANN a alors suspendu le traitement de la demande de DotAfrica jusqu'à ce que l'IRP statue sur la plainte déposée par DotConnectAfrica.

86. Le processus du Groupe d'examen indépendant (IRP) retarde le lancement technique du domaine de premier niveau DotAfrica. Le retard aura un impact négatif sur les divers projets et initiatives que le continent attend impatiemment. Ce retard a également des effets néfastes sur la participation et la contribution générale de l'Afrique à l'économie de l'Internet et à l'écosystème plus vaste de la gouvernance de l'Internet.

Observations et recommandations suite à l'exposé

87. Observations

- Nécessité pour tous les États membres de fournir à la Commission de l'UA les lettres d'appui pour dotAfrica.

88. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Projet Dot Africa ;**
 - ii) demander aux États membres de fournir tout l'appui nécessaire à la Commission de l'UA pour la mise en œuvre de Dot Africa au profit des citoyens africains, en tant que projet continental authentique ;**
 - iii) exprimer, notamment à travers le Bureau, les préoccupations face au retard accusé par l'ICANN pour fournir à l'opérateur ZACR et à la Commission de l'UA des informations claires et les délais concernant l'accréditation ;**
 - iv) demander à la Commission de l'UA de formuler une requête officielle à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de fournir à la Commission de l'UA et à ZACR une lettre de soutien de retirer tout soutien accordé antérieurement à tout autre concurrent.**
- D. La position commune des États membres sur le point 1.1 de l'ordre du jour pour la réallocation de la Bande-C de la Conférence mondiale sur la radiocommunication 2015 (WRC-15) Doc-03/C-Band/Rpt/CCTIC-1/Exp/2014**

Résumé de l'exposé sur la question

89. La question de la bande C a été soulevée lorsque la Conférence mondiale de 2012 sur la radiocommunication (WRC-12) a décidé, dans sa résolution 807, de recommander au conseil de la Conférence mondiale de 2015 sur la radiocommunication (WRC-15) d'inclure le point 1.1 à son ordre du jour « pour examiner les attributions de fréquences supplémentaires au service mobile à titre primaire et l'identification des bandes supplémentaires de fréquences pour les télécommunications mobiles internationales (TMI) et les dispositions réglementaires connexes, afin de faciliter le développement d'applications mobiles terrestres à large bande, conformément à la Résolution 233 (WRC-12) ».

90. Le Rapport M.2290 UIT-R comporte les prévisions de croissance du trafic IMT et évalue la demande du spectre de fréquences. L'industrie des satellites est fortement contre les conclusions du modèle UIT et a recommandé de ne l'appliquer dans aucun pays aux fins d'évaluation des besoins en spectre IMT en raison de données d'entrée exagérées de ce modèle.

91. L'industrie de l'Association Groupe Spécial Mobile (GSMA) soutient que des groupes d'études de l'UIT-R devraient réévaluer les études WRC-7 avant de les partager en tenant compte des nouveaux scénarios de déploiement et de partage.

Observations et recommandations suite à l'exposé

92. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) noter que les discussions autour de la position commune africaine sur la bande C sont en cours ;**
- ii) ces positions qui ont fait l'objet de consensus ont été transmises à l'UIT ;**
- iii) exhorter les États membres à participer activement à la CMR 15.**

E. Plan d'action pour le développement des services postaux en Afrique. Doc-04/Post-Rpt/CCICT-1/Exp/2015

a) Étude sur l'adressage et les codes postaux en Afrique

93. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- la situation actuelle de l'adressage est extrêmement hétérogène en Afrique ;
- les États membres sont confrontés à la question du non-achèvement et de la négligence de l'adressage des rues ainsi qu'à l'incohérence de la numérotation des maisons. Toutefois, sept (7) États membres de l'UA sont en train de mettre en œuvre un système de code postal ;
- la normalisation des noms de rues et/ou des numéros des maisons n'est pas très développée ;
- trois (3) opérateurs postaux désignés (DPO) utilisent un code postal alphanumérique et 21 DPO utilisent un code postal numérique (un code postal de 4 chiffres est utilisé) ;
- le mauvais adressage des voies de circulation, les rues sans nom, les noms familiers de rues, l'utilisation multiple de noms de rues dans la même ville, des plaques des rues endommagées et volées, le manque de

communication et de coordination du public sont, entre autres, les principaux problèmes rencontrés dans l'adressage des rues ;

- du fait de l'existence illégale de certains quartiers, les autorités craignent que la dénomination des rues entraîne une reconnaissance de facto de ces quartiers ;
- les problèmes spécifiques des nomades ;
- en ce qui concerne le cadre juridique, le rapport relève l'insuffisance ou l'inexistence de base juridique, les mandats et responsabilités mal définis, le manque de coordination entre les autorités concernées et l'insuffisance ou l'absence de ressources financières.

94. Cette situation ne permet pas un environnement favorable pour le commerce électronique et le développement de l'économie numérique.

Observations formulées suite à la présentation

95. Observations

- les participants ont salué l'étude sur l'adressage et les codes postaux en Afrique ;
- ils ont noté avec préoccupation la faible appropriation et mise en œuvre de l'adressage et des codes postaux en Afrique.

96. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- i) prendre note des conclusions et recommandations du rapport ;**
- ii) demander aux États membres de :**
 - a) intégrer dans les plans nationaux de développement des projets de systèmes d'adressage et de codes postaux ;**
 - b) adopter et de publier des stratégies de mise en œuvre harmonieuse.**
- iii) lancer un appel à la Commission de l'UA à soumettre un rapport ad hoc sur les systèmes d'adressage et de codes postaux à d'autres CTS pertinents, à savoir le Comité sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et/ou le Comité sur le**

service public, le gouvernement local, le développement urbain et la décentralisation pour recueillir un soutien supplémentaire ;

iv) demander à la Commission de l'UA et à l'UPAP de développer un projet continental sur les systèmes d'adressage et de mobiliser les ressources nécessaires pour aider les États membres à procéder à sa mise en œuvre.

b) Examen du rapport sur les stratégies visant à accroître l'inclusion financière de la population à faible revenu en Afrique par la Conférence des ministres africains de l'Économie et des Finances (CAMEF)

97. La Conférence a examiné le rapport et adopté la Résolution 924 (XLVII) qui met en évidence les éléments suivants :

- engagement des ministres de Finances à donner la priorité à la transformation des actifs et des ressources postaux existants, en vue d'accroître l'accès aux services de base et, partant, de promouvoir l'inclusion financière ;
- félicitations aux les États membres pour leurs efforts visant à faire avancer les réformes juridiques harmonisées, en collaboration avec les régulateurs financiers et les organismes de réglementation postaux, et à prendre en compte la spécificité des services financiers postaux ;
- mandat à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Union panafricaine des postes, les CER, les organisations postales sous-régionales et les États membres, d'améliorer la performance des services financiers postaux, d'aider à la diffusion des informations et des meilleures pratiques, et de promouvoir l'innovation dans les domaines dans lesquels l'Afrique est confrontée à des défis particuliers ;
- encouragements aux partenaires au développement, notamment la BAD, la CEA, l'Union postale universelle, l'Union européenne, le Fonds international de développement agricole, la Banque mondiale, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Groupe consultatif d'assistance aux pauvres et l'Institut mondial des Caisses d'Épargne, à soutenir la mise en œuvre de la résolution.

98. Observations

- les participants ont salué l'initiative mais ont relevé la nécessité d'envisager la création de banques soumises aux réglementations internes des États membres.

- Ils ont noté que la priorité de la poste à cet égard est de veiller à ce que les services d'inclusion financière de base, tels que l'épargne, les transferts de fonds et les services d'assurance soient pourvus.

99. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- i) féliciter la CAMEF pour l'appui solide apporté aux services postaux financiers ;**
 - ii) s'engager à collaborer avec les ministres des Finances pour la mise en œuvre de la Résolution 924(XLVII) de la CAMEF ;**
 - iii) demander à la Commission de l'UA et l'UPAP de contrôler et de rendre compte de la mise en œuvre de la résolution précitée.**
- c) Électrification et connectivité des bureaux de postes (ECP) en Afrique**

Résumé

100. Dans le cadre du Plan de développement régional du secteur postal pour l'Afrique au cours de la période 2013-2016, la Commission de l'UA, l'UPAP et l'UPU conviennent de mener une étude conjointe sur l'électrification et la connectivité des bureaux de postes (ECP) en Afrique afin de contribuer à la réalisation de l'agenda post-2015.

101. En effet, la grande envergure du réseau postal physique peut jouer un plus grand rôle dans la transformation socioéconomique des communautés en Afrique s'il est bien soutenu par des plates-formes de TIC sur lesquelles sont rattachées de nouveaux services.

102. L'ECP comportera la fourniture de l'énergie solaire, la fourniture de solution de connectivité et la mise en œuvre d'une solution de technologie de l'information pour les bureaux de postes qui ne disposent pas pour l'instant de ces solutions pour leur permettre de servir de centres d'inclusion financière, d'inclusion numérique, d'activité d'entrepreneuriat et d'inclusion sociale dans le cadre plus élargi de la contribution à l'atteinte des objectifs de développement national, notamment des objectifs du millénaire pour le développement tels que la réduction de la pauvreté en Afrique.

103. Les objectifs essentiels de ce projet sont (i) l'allègement de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie au sein des populations des zones rurales, (ii) la fourniture d'information sur les meilleures conditions de vie, (iii) la contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, (iv) la promotion de l'inclusion sociale

et économique et (v) le renforcement de l'interconnexion entre le bureau de poste et le site central et le reste du réseau postal mondial.

104. Le rapport de l'étude a été soumis à la Présidente de la Commission de l'UA pour appropriation et promotion, notamment à travers l'organisation de la table-ronde des bailleurs de fonds qui devrait se tenir le 3 septembre 2015 en marge de ce CTS-CICT-1.

Commentaires et recommandations suite à la présentation

105. Commentaires

- les participants ont accueilli favorablement l'initiative ;
- le projet doit englober toutes les formes d'énergie ;
- l'utilisation potentielle des solutions RASCOM.

106. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- i) prendre acte du rapport et saluer l'initiative conjointe prise par la Commission de l'UA, l'UPAP et l'UPU ;**
- ii) demander aux États membres de s'approprier le projet ;**
- iii) inviter la Commission de l'UA à soumettre un rapport ad' hoc sur le projet au CTS concerné notamment le Comité des finances, des affaires monétaires et de la planification économique et le Comité sur Infrastructures des transports transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme ;**
- iv) demander aux partenaires africains et internationaux d'appuyer intégralement la mise en œuvre de cette initiative continentale.**

F. SMART Africa

107. Dans sa communication, le délégué du Rwanda a souligné le contexte et l'état actuel de la mise en œuvre de l'Initiative SMART Africa telle qu'approuvée par la 22^{ième} session ordinaire de l'Union africaine et plus tard par la Conférence des Plénipotentiaires de l'IUT en 2014.

108. Le délégué du Rwanda a rappelé la décision relative au rapport du Comité d'Orientation des Chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), qui a accueilli favorablement l'avènement de l'initiative du Réseau africain unique (One Africa Network) qui vise à réduire le coût des communications électroniques dans les régions,

et à terme sur l'ensemble du continent, puis recommandé aux États membres d'adopter et de mettre en œuvre cette initiative en application de la dynamique d'intégration socio-économique de l'Afrique [Ref : Doc. Assembly/AU/10(XXIV)].

109. Il a, d'autre part, souligné les points suivants comme étant quelques-unes des activités en cours de SMART Africa :

- le cadre de l'adhésion à Smart Africa et la Stratégie de mobilisation ;
- l'opérationnalisation du Groupe de travail de Smart Africa ;
- la gouvernance et les procédures d'utilisation du Fonds du Programme de bourses de Smart Africa.

110. En guise de conclusion, il a adressé à tous les États membres une invitation cordiale à la seconde édition du Sommet « Transform Africa » (Transform Africa 2015) qui se tiendra à Kigali du 19 au 21 octobre 2015. Ce Sommet, qui réunira de hautes personnalités politiques et du monde des affaires, et plus de 2 500 participants issus des structures publiques, régionales, des milieux industriels et académiques, de la société civile et des ONG, entend encadrer la transformation numérique de l'Afrique.

Observations et recommandations à la suite de l'exposé

111. Observations

- L'initiative One Africa Network permettra de régler le problème de la communication et de renforcer l'intégration régionale. Toutefois, sa mise en œuvre doit prendre en compte le Cadre réglementaire dans les États membres.

112. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- **demander aux États membres d'accélérer la mise en œuvre du manifeste de Smart Africa [Ref : Assembly/AU/Dec.508 (XXII)] ;**
- **demander aux États membres de prendre note de la Décision [Ref : Doc. Assembly/AU/10(XXIV)] relative à l'initiative One Africa Network et orienter la Commission de l'UA vers la mise en place d'un groupe de travail chargé de régler les détails techniques, juridiques, réglementaires et stratégiques pour la mise en œuvre de l'initiative One Africa Network et soumettre un rapport au cours de la prochaine session ordinaire du CTS-CCICT.**

G. Organisation du système régional africain de communication par satellite (RASCOM)

113. Mme Lydia Garba, Directrice générale intérimaire de RASCOM a présenté le processus de mise en place de RASCOM, sa mission et l'état actuel de sa mise en œuvre.

114. Elle a souligné que jusqu'en 2010, RASCOM bénéficiait du soutien politique et financier des pays membres et que ce soutien a progressivement diminué pour ne se limiter qu'aux pays membres abritant des infrastructures de RASCOM, notamment le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Libye et le Sénégal. La situation financière de RASCOM s'est sérieusement dégradée au fil des ans.

115. Elle a d'autre part souhaité l'appui de l'UA pour surmonter les difficultés à élaborer des stratégies de lancement de satellites supplémentaires et a demandé à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et à l'Organisation internationale des télécommunications par satellite (ITSO) une allocation de ressources orbitales supplémentaires.

116. Observations

- les participants ont discuté de la situation de RASCOM, y compris l'historique, le marché satellitaire et la complémentarité avec la fibre optique, ainsi que de la source des défis auxquels est confronté RASCOM ;
- les délégués ont appelé à la mise en place immédiate d'un comité d'experts qui sera chargé d'œuvrer à l'élaboration d'un plan d'action viable de RASCOM.

117. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- **demander aux États membres d'envisager le recours au réseau RASCOM dans la mise en œuvre des politiques et projets de développement des TIC aux niveaux national, régional et continental ;**
- **demander la mise en place immédiate d'un comité ministériel ou d'experts pour proposer les options futures ;**
- **inviter les pays signataires qui ont des arriérés à effectuer des paiements pour permettre à RASCOM de faire face aux engagements financiers dus ;**
- **demander aux pays africains qui n'ont pas encore envoyé au département d'État américain la lettre d'approbation des**

amendements à l'article XII (c) (ii) de l'accord ITSO, de le faire dès que possible.

SESSION PARALLÈLE 1B

X. LES PROJETS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

A. Examen des initiatives de développement des médias Doc-13/MediaNet/Rpt/CCICT-1/Exp/2015

118. Les projets identifiés par la CTS/CTI-1 comprennent :

- les Stratégies de communication et les campagnes de la marque distinctive de l'UA ;
- le développement des médias africains ;
- la sécurité et la protection des journalistes africains ;
- les technologies des médias (développement du réseau de diffusion, Réseau panafricain des media et Portail panafricain des medias) ;
- la gestion de l'information (questions politiques et réglementaires et organismes professionnels de presse) ;
- le développement des contenus locaux ;
- la liberté d'expression et l'accès aux sources d'information.

Observations et recommandations à la suite de l'exposé

a) Structure de la gouvernance de la communication

119. Mettre en place une structure de gouvernance de la communication fondée sur l'expérience des Communautés économiques régionales (CER), soutenue par la DIC/CUA (Secrétariat) pour faciliter la mise en œuvre des projets prioritaires identifiés, et composée d'un groupe/d'une équipe de travail composé(e) au niveau régional et de la DIC/AUC qui sera chargée de coordonner les efforts régionaux pour faire avancer les programmes de l'UA.

b) Matrice d'établissement de rapports et de responsabilisation

120. Développer une matrice d'établissement de rapports et de responsabilisation comportant les délais, les besoins budgétaires, les responsables, les défis ainsi que l'état de mise en œuvre, entre autres en vue de mettre en œuvre une approche

ascendante pour bâtir un consensus régional et une gestion des connaissances reliant les initiatives des CER aux programmes de l'UA.

c) Campagne de la marque distinctive, promotion et plaidoyer

121. La Commission de l'UA devrait :

- mettre en place une structure pour la campagne de la marque distinctive de l'UA chargée de confectionner le matériel promotionnel et des boîtes à outils électroniques de communication dans toutes les langues officielles de l'UA et de les transmettre aux États membres. Il s'agit entre autres : du drapeau et de son application ; de l'Hymne de l'UA ; des messages clés centralisés et alignés sur les programmes marqués par des célébrations, comme la Journée de l'Afrique ; des affiches, des dépliants, des brochures, des bannières pour les e-mails, les médias sociaux, le web, etc. ;
- faire circuler un manuel et des directives de sa marque distinctive aux États membres en vue de normaliser l'utilisation et l'application des opérations promotionnelles.

122. Les États membres de l'UA devraient :

- faire flotter le drapeau de l'Union africaine avec le drapeau du pays membre sur tous leurs établissements officiels ;
- exécuter l'hymne de l'UA lors des rassemblements et célébrations importantes ;
- assister la Commission de l'UA à utiliser les SMS comme moyen de vulgariser l'UA et ses structures, à travers les fournisseurs nationaux de services mobiles.

d) Promotion des messages de l'UA

123. Les États membres de l'UA devraient :

- inclure les liens vers le site de l'UA sur leurs sites web nationaux pour propager les programmes de l'UA ;
- allouer des couvertures éditoriales des initiatives de l'UA dans les plateformes/programmes des publications étatiques en vue de promouvoir les activités de l'UA ;

- fournir des informations sur l'état d'avancement des initiatives de l'UA entreprises par les pays, en vue de leur diffusion dans les publications de l'UA.

e) Liberté des médias et accès aux sources d'information

124. La Commission de l'UA devra :

- Élaborer un baromètre Africain de la liberté des médias pour permettre aux États membres de surveiller la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, telle que la Résolution 118.

125. Les États membres devraient :

- adopter le 28 septembre de chaque année comme « Journée africaine du droit à l'information » ;
- approuver la promotion du respect des principes énoncés dans la déclaration de l'APAI par les gouvernements nationaux et fournir une assistance pour leur mise en œuvre, tout en n'allant pas à l'encontre de la sécurité nationale et de l'intérêt public ;
- approuver en outre le fait que l'Union africaine doit élaborer et mettre en œuvre des politiques internes sur l'accès à l'information détenue par les organes de l'UA.

f) Suivi et perspectives

126. L'état de mise en œuvre des projets d'information et de communication identifiés fera l'objet d'exposé et d'examen lors de la prochaine réunion annuelle du Bureau du CTS/CTI en préparation des prochaines réunions.

Recommandations :

Les Honorables Ministres sont invités à :

127. approuver les recommandations relatives au secteur de l'information et de la communication et demander à la Commission de l'UA d'assurer le suivi de leur application.

B. Présentation du projet MENOS par AUB

128. Les objectifs et les activités prévues pour la réalisation du projet MENOS ont été présentés :

Commentaires et recommandations suite à la présentation

129. Commentaires

- la Plateforme d'échange de contenu (MENOS) de L'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR-AUB) facilitera la création de la première Chaîne de Télévision et de Radio panafricaines ;
- afin de minimiser l'importation de contenu étranger, les États africains doivent encourager ou promouvoir des cadres juridiques pour le développement et l'échange de contenus locaux dans les meilleurs délais ;
- au cours de la dernière décennie, l'on a enregistré dans le monde entier une augmentation exponentielle du coût des droits de diffusion des grands événements, en particulier les événements sportifs. Le continent africain, dont l'industrie de diffusion est principalement composée de radiodiffuseurs de service public, n'a pas été une exception ;
- le contenu de la Plateforme d'échange de contenu (MENOS) de l'UAR/AUB facilitera la distribution des programmes liés aux événements importants pour tous les États membres.

130. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- i) demander aux États membres de soutenir l'Union africaine de radiodiffusion (AUB/UAR) pour renforcer sa capacité de négociation ;**
- ii) demander à la Commission de l'UA de coordonner par le biais des CER les modalités de mise en place des plateformes d'échange de contenus et d'examiner les possibilités de financement du projet (Multimedia Exchange Networks) ;**
- iii) approuver les recommandations des projets de la communication et de l'information et demander à la Commission de l'UA de suivre leur mise en œuvre.**

SÉANCE PLÉNIÈRE VI

XI. Stratégie globale des TIC pour l'Afrique (CISA) Doc-02/CISA-Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

131. La Stratégie globale des TIC pour l'Afrique est un résultat de la réunion de la 4^{ème} Conférence des ministres de l'UA en charge des TIC (CITMC-4) tenue au Soudan en 2012. La Déclaration de Khartoum a appelé à une stratégie de la Société de l'Information/Technologies de la Communication et de l'Information (IS/CIT) cohérente, unifiée, et harmonisée pour le continent. Plusieurs ateliers et réunions qui ont enregistré la participation des CER, des institutions spécialisées (UAT et UPAP), du NPCA et de la CEA ont été organisés en vue de l'élaboration de la stratégie. Un projet de cadre a été présenté au Bureau de la CITMC lors de leur réunion tenue à Livingstone (Zambie) en juin 2013.

132. Une feuille de route pour la finalisation de la CISA a été élaborée aux fins de sa mise en œuvre au cours de la période 2015-2016.

133. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) féliciter la Commission de l'UA, les CER, la CEA et l'Agence du NEPAD pour les progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie globale des TIC pour l'Afrique ;**
- ii) demander à la Commission de l'UA et à l'Agence du NEPAD en collaboration avec les autres institutions régionales (CEA, BAD, CER, SIS) de finaliser la CISA conformément à la feuille de route proposée.**

XII. Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (Af-IGF). Doc-06/IG/Rpt/CCTIC-1/Exp/2015

Résumé

134. Le Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (Af-IGF) a été lancé en 2011 et a tenu sa première réunion en septembre 2012 au Caire. Les 2^{ème} et 3^{ème} Af-IGF ont eu lieu à Nairobi et à Abuja, respectivement en septembre 2013 et en juillet 2014. La réunion de l'Af-IGF 2015 aura lieu du 6 au 8 septembre 2015.

135. La 3^{ème} réunion de l'Af-IGF a formulé plusieurs recommandations dont notamment le fait de : (i) encourager l'utilisation de Africa ccTLD, s'assurer que les plates-formes sont accueillies sur le continent et exhorter les pays africains à profiter de l'offre de DotAfrica pour réserver les noms des domaines qui les intéressent (ii) encourager les politiques d'accès à la large bande Internet à et promouvoir des politiques visant l'accessibilité de l'Internet (iii) assurer la représentation de groupes

africains de parties prenantes au sein du Groupe de coordination des fonctions de surveillance et d'administration de l'IANA (iv) inviter les gouvernements africains à ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles et à travailler avec toutes les parties prenantes à sa mise en œuvre aux niveaux national et multilatéral (v) encourager les gouvernements africains à adopter des stratégies nationales pour effectuer la transition de l'IPv4 à l'IPv6 (vi) veiller à l'adoption des meilleures pratiques dans le processus NetMundial initié par le gouvernement brésilien dans l'Af-IGF.

136. La Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD ont travaillé pour encourager les CER « à soutenir la création du Forum de gouvernance de l'Internet (IGF) au niveau national en vue d'établir un dialogue entre toutes les parties prenantes sur les TIC pour aborder les questions de développement et pour faciliter la participation des pays aux processus régionaux et africains de l'IGF ainsi qu'à l'IGF mondial ».

137. Recommandations

Les honorables ministres sont invités à :

- i) prendre note des résultats et des recommandations de la troisième Af-IGF ;**
- ii) encourager les États membres, qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer la mise en place des IGF nationaux et les encourager à participer aux IGF mondiaux ;**
- iii) encourager les États membres à créer, à coordonner et à participer aux IGF nationaux et régionaux et à mettre à disposition des ressources techniques et financières ;**
- iv) demander à la Commission de l'UA et aux CER de participer aux IGF régionaux ;**
- v) demander à la Commission de l'UA en consultation avec les États membres de développer une stratégie africaine de gouvernance de l'Internet.**

XIII. AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

A. Présentation de l'Agenda 2063 <http://agenda2063.au.int>

138. Rappel de l'objectif de l'Agenda 2063

- à l'occasion de la célébration du 50^{ième} anniversaire de la naissance de l'OUA, les dirigeants africains ont réitéré leur intérêt pour le développement

du continent et promis de faire des progrès au cours des 50 prochaines années dans 8 domaines clés : (i) l'identité et la renaissance de l'Afrique ; (ii) la lutte contre le colonialisme et pour le droit à l'autodétermination ; (iii) le programme d'intégration ; (iv) le programme de développement social et économique ; (v) la paix et la sécurité ; (vi) la gouvernance démocratique ; (vii) la détermination du destin de l'Afrique ; (viii) la place de l'Afrique dans le monde ;

- les Chefs d'État et de gouvernement de l'UA se sont engagés à intégrer ces 8 idéaux dans l'Agenda continental 2063 et dans les plans nationaux et régionaux de développement en vue de développer la trajectoire de croissance de l'Afrique pour les 50 prochaines années.

139. La présentation sur l'Agenda 2063 a été faite par la Commission de l'Union africaine et a souligné ce qui suit :

- Contexte : La Vision directrice 1 : Qu'est-ce que l'Agenda 2063?
- Agenda 2063 : S'appuyer sur les cadres précédents
- Ensemble du processus et Approche 1 : Processus de consultation
- Caractéristiques clés et valeur ajoutée de l'Agenda 2063
- Présentation de l'Agenda 2063
- Aspirations

140. Suite à la présentation de la Commission de l'UA, le secteur privé, notamment Microsoft et Huawei ont fait partager leur vision sur la manière dont les TIC contribueront à la mise en œuvre de l'Agenda.

141. Huawei

Huawei est une société multinationale et un partenaire fiable de l'UA. Elle s'est engagée à travailler pour l'élimination de la fracture numérique et pour le renforcement de la vulgarisation à long terme des TIC en Afrique. Huawei est prête à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063, et ce, en accord avec les aspirations communes et avec le rêve chinois en faveur de l'ouverture et des réformes pour un grand renouveau. Aussi croit-elle, dans le cadre de l'Agenda 2063, que les technologies de l'information et de la Communication (TIC), en particulier les services mobiles à large bande sont en train de transformer l'Afrique et d'autres parties du monde, et également de diriger la prochaine vague de développement social durable. Pour Huawei, il importe de définir le premier plan décennal de mise en œuvre de la stratégie de transformation.

Au regard du rapport du Forum mondial économique sur la compétitivité mondiale, « la préparation à la technologie, l'enseignement supérieur et la formation, l'innovation et la sophistication des affaires » sont les 4 piliers fondamentaux de Huawei sur les 12 qui fondent la compétitivité globale dans les

pays à travers le monde. Huawei est prête à soutenir les pays africains engagés dans l'amélioration de la compétitivité mondiale.

Huawei est déterminée à bâtir un monde mieux connecté, une Afrique mieux connectée et peut contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union Africaine dans le domaine des TIC en appuyant le déploiement des Infrastructures et le partage des expériences sur la transformation numérique à travers le continent. Huawei veut améliorer la qualification de la main d'œuvre et créer plus d'emplois grâce au renforcement des capacités et au transfert des technologies ; elle veut fournir des consultations sur les politiques et réglementations, notamment la politique concernant le spectre et l'octroi des licences. Tout en renforçant les capacités de recherche et de développement, Huawei veut également promouvoir les échanges technologiques entre les peuples en vue d'accroître les investissements dans les domaines appropriés, et par conséquent contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et au développement régional.

Pour conclure, le représentant de Huawei a souligné que l'innovation et l'investissement durable dans les TIC en vue de dynamiser l'Agenda 2063 devrait être l'objectif commun, et que le cadre réglementaire des TIC jouera un rôle important dans la phase de mise en œuvre pour garantir la capacité à réaliser le plein potentiel dans le cadre des investissements durables dans le domaine des TIC ainsi que pour garantir la vulgarisation des TIC en Afrique.

B. Aspirations et domaines prioritaires de l'Agenda 2063

142. Une cartographie des applications appropriées des TIC contribuant à satisfaire les attentes a été mise en œuvre.

143. Recommandations

Les honorables Ministres sont invités à :

- **demander aux États membres de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.**

C. Stratégie de communication de l'Agenda 2063

144. L'Agenda 2063 qui est le cadre officiel qui orientera la stratégie du continent et informera la manière dont les Africains du continent et de la diaspora, les institutions et organisations africaines, ainsi que les organisations continentales et les partenaires internationaux penseront et agiront au cours des cinq (5) prochaines décennies, devra être bien compris, approprié et intégré dans les activités de tous les Africains ; et cela implique la définition et la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de communication et de sensibilisation en vue de garantir son appropriation aux plans régional et national.

145. La Stratégie de communication de l'Agenda 2063 vise à faciliter une meilleure compréhension du nouveau concept et du nouveau cadre, étant donné que la vision doit être mise en œuvre à court, à moyen et à long termes. La Stratégie de sensibilisation vise à assurer son appropriation en tant que composante fondamentale de la transformation du continent dans les 50 prochaines années.

146. Cette stratégie entre dans le cadre de la Stratégie principale 2014-2017 de communication, de plaidoyer et de marketing de la Commission de l'UA, dont l'objectif principal est d'assurer la visibilité constante et positive de l'Union africaine en tant qu'organisation appuyée par divers programmes et initiatives axés sur les populations et visant à transformer les moyens de subsistance sur le continent à travers la restauration et la reconstruction de l'image de l'Union afin de mieux l'ancrer positivement dans le psychisme de ses parties prenantes les plus importantes : les citoyens ordinaires de l'Afrique.

147. L'objectif principal de la Stratégie de communication de l'Agenda 2063 est de susciter un niveau de conscience et de contribution populaire inédit et durable ; un appui et une appropriation par les Africains en vue du développement et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (pour les 50 prochaines années).

148. Le projet de document stratégique de la Stratégie de communication de l'Agenda 2063, présente les parties prenantes, les principaux messages, les stratégies et les tactiques, les instruments d'évaluation et de suivi, ainsi que deux (2) annexes constituées d'une matrice des activités concrètes à mener et d'un plan d'action détaillé.

149. Recommandations

Les Honorables Ministres sont invités à :

- i) demander aux États membres de s'approprier l'Agenda 2063 et de contribuer à sa mise en œuvre ; et**
- ii) de s'approprier, pour une mise en œuvre nationale, la Stratégie de communication de l'Agenda 2063 en mobilisant leurs citoyens autour de ses objectifs et programmes.**

SÉANCE PLÉNIÈRE VII

XIV. GOUVERNANCE ET QUESTIONS SPÉCIFIQUES

A. Règlement intérieur du CTS-CICT

150. Le règlement intérieur du CTS-CICT a été examiné et joint en annexe pour examen et adoption par les ministres (**Annexe III**).

XV. QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE PLÉNIÈRE VIII

151. Examen et adoption des documents à soumettre à la session ministérielle, notamment le rapport de la Table ronde des donateurs sur l'électrification et la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales d'Afrique (**Annexe IV**).

152. Clôture de la réunion.

EX.CL/932(XXVIII)
Annexe 3

DÉCLARATION D'ADDIS ABEBA 2015
STC- CICT-1

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**PREMIER COMITÉ TECHNIQUE SPECIALISÉ (CTS) SUR LA COMMUNICATION ET
LES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
(STC-CICT-1)**

31 août – 4 septembre 2015

Addis-Abeba, Éthiopie

AU/STC- CICT /MIN/Decl.(I) Rev 1

**DÉCLARATION D'ADDIS ABEBA 2015
STC- CICT-1**

DÉCLARATION D'ADDIS-ABEBA 2015 STC- CICT-1

PRÉAMBULE

Nous, Ministres africains en charge de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes, réunis à notre première session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la Communication et les Technologies de l'Information et Communication (STC-CICT-1) à Addis-Abeba, République démocratique fédérale d'Éthiopie du 3 au 4 septembre 2015 ;

Guidés par l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA);

Rappelant les décisions de la Conférence, Assembly/AU/Dec.227(XII) et Assembly/AU/Dec.365 (XVI) adoptées en janvier 2009 et en juillet 2011 respectivement sur la configuration des Comités techniques spécialisés (CTS) et sur les modalités de fonctionnement ;

Ayant à l'esprit la Déclaration Assembly/AU/Decl.1(XIV) adoptée par la 14^{ième} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine sur « les technologies de communication et de l'information en Afrique, défis et perspectives de développement » tenue en février 2010 à Addis-Abeba, Éthiopie;

Considérant la Déclaration de la Conférence, Assembly/AU/Decl.2 (XVIII), adoptée par la 18^{ième} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2012 à Addis-Abeba, Éthiopie, sur le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA);

Rappelant la Décision Assembly/AU/Dec.508 (XXII) de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2014, à Addis Abéba, Ethiopie, adoptant le SMART Africa Manifesto ainsi que son cadre de mise en œuvre ;

Rappelant la Décision Assembly/AU/Dec.533(XXIII) de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue en juin 2014, à Malabo, Guinée Equatoriale, portant sur la création d'un Comité technique sur la radiodiffusion et les media pour guider les Etats Membres vers la transition totale de la télévision numérique ;

Rappelant la Décision Assembly/AU/Dec.558(XXIV) de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2015, à Addis Abéba, Ethiopie, sur la Création d'un centre africain des Technologies de l'Information ;

Considérant la Décision Assembly/AU/Dec.563(XXIV) de la Conférence de l'Union africaine tenue en janvier 2015, à Addis Abéba, Ethiopie, accueillant favorablement l'initiative d'un seul réseau en Afrique "One Africa Network" et recommandant l'adoption et la mise en œuvre de cette initiative ;

Considérant la Décision de la 5^{ème} session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement tenue en juillet 2005, à Syrte, Libye, sur la création d'une chaîne de Radio et Télévision Panafricaine - Doc. EX.CL/205 (VII);

Considérant la décision du Conseil exécutif sur la Conférence des ministres de l'Information et de la Communication de l'UA sur l'établissement de chaînes de Radio et de Télévision panafricaines - EX.CL/ Dec.296 (IX) - Doc. EX.CL/266(IX), Banjul, Gambie 2006 ;

Rappelant la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.505 (XV) tenue à Syrte, Libye en Juillet 2009 sur la mise en place d'un Observatoire panafricain des médias ;

Notant que la situation actuelle des sous-secteurs de la communication et de l'information en Afrique sont toujours confrontés à de nombreux défis en dépit des progrès très importants enregistrés dans certaines régions et dans certains segments du paysage des médias africains, Télécommunications / TIC et des services postaux ;

Réaffirmant que la communication et les TIC sont la clé du développement et de la compétitivité économique de l'Afrique ainsi que de la réalisation de la Vision et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine;

Notant en outre que la communication et les TIC, y compris la cyber sécurité et les questions de gouvernance de l'Internet sont des opportunités pour développer la société de l'information et renforcer les moyens adéquats pour rattraper le retard sur le reste du monde dans de nombreux domaines du développement humain et socio-économique en Afrique ;

Considérant que l'Afrique devrait avoir sa propre voix pour parler au monde, raconter sa propre histoire avec sa propre perception et ses propres mots ;

Accueillant favorablement la configuration et l'opérationnalisation du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC (CTS-CICT) ;

Prenant note du rapport de la session des experts tenue du 31 août au 2 septembre 2015 à Addis-Abeba, Éthiopie;

Ayant élu le Bureau de la CTS-CICT ci-après :

AFRIQUE DE L'OUEST	
Mali	Président du Bureau
AFRIQUE DE L'EST	
Tanzanie	1 ^{er} Vice – président du Bureau
AFRIQUE CENTRALE	
Gabon	2 ^e Vice – président du Bureau
AFRIQUE DU NORD	
Algérie	3 ^e Vice – président

AFRIQUE AUSTRALE	
Afrique du Sud	Rapporteur du Bureau

NOUS NOUS ENGAGEONS PAR LA PRÉSENTE À:

1. **POURSUIVRE** la promotion et la mise en œuvre des précédentes décisions et déclarations adoptées par la Conférence de l'Union africaine, le Conseil exécutif et les Conférences Ministérielles de l'Union africaine sur la Communication et les Technologies de l'Information, en particulier celles relatives à :
 - Établissement de la chaîne panafricaine de Radio et de Télévision ;
 - Stratégie de communication et de plaidoyer de l'UA 2014-2017 ;
 - Campagne de la marque distinctive de l'UA ;
 - Agenda 2063 et sa stratégie de communication ;
 - Initiatives de développement des médias africains: (Observatoire panafricain des médias; Réseau panafricain des médias et Portail panafricain des médias) ;
 - Sécurité et protection des journalistes africains ;
 - Plateforme panafricaine sur l'accès à l'information (APAI) ;
 - Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) ;
 - Mise en œuvre du Dot Africa;
 - Projet de Système Africain d'Échange Internet (AXIS);
 - Harmonisation des politiques et des réglementations ;
 - Plan d'action pour le développement du secteur postal en Afrique et notamment l'adressage et le système de codes postaux, l'électricité et la connectivité des bureaux de poste dans les zones rurales, l'inclusion financière de la population à faible revenu ;
 - Projet de réseau panafricain de services en ligne pour Télé médecine et Télé éducation (PAeN) ;
 - SMART Africa Manifesto ;
 - One Africa Network Initiative
2. **ŒUVRER** de concert en vue d'adopter une position commune et des politiques harmonisées sur l'utilisation des ressources communes rares comme les positions orbitales, le spectre, les systèmes de noms de domaines ;
3. **COOPERER** avec les parties prenantes locales et internationales en matière de gouvernance de l'Internet, de Cyber Sécurité et de Cybercriminalité ;
4. **COLLABORER** avec nos ministres homologues en charge des transports et de l'énergie en vue d'assurer le déploiement de conduits pour la fibre optique sur les réseaux d'infrastructures nationales et régionales ;
5. **INTÉGRER** le développement des contenus africains et locaux dans toutes nos stratégies liées à la communication et aux TIC ;
6. **DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE** des politiques d'accès à l'information, la liberté d'expression et la sécurité des journalistes; renforcer la capacité des professionnels africains des médias et de renforcer le paysage médiatique panafricain;
7. **UNIR** nos efforts pour renforcer la visibilité des symboles et de la marque distinctive de l'UA au niveau national ;
8. **RENFORCER** la coopération avec le secteur privé africain dans le cadre de la mobilisation des ressources pour les projets de communication et des TIC, notamment dans les zones rurales et éloignées ;

9. **PROMOUVOIR ET ATTIRER** au niveau local les investissements dans le secteur des Communications et des TIC ;
10. **ENCOURAGER** les partenaires au développement à soutenir la mise en œuvre de l'initiative conjointe continentale pour la connectivité des bureaux de poste.

DEMANDONS PAR LA PRÉSENTE AUX ÉTATS MEMBRES DE :

11. **FOURNIR** tout l'appui nécessaire à la Commission de l'Union africaine (UA) comme seul responsable de la mise en œuvre du DOT Africa et retirer tout appui fourni aux demandes concurrentes à celle soutenue par la Commission de l'UA ;
12. **COORDONNER** les efforts en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) autour des modalités d'établissement de chaînes panafricaines de Radio et de Télévision ainsi que la promotion des plateformes d'échange de contenus pour développer des contenus locaux ;
13. **AUTORISER** la création d'un groupe de travail / Comité de suivi pour examiner le rapport d'étude sur les chaînes panafricaines de Radio et de Télévision et discuter des modalités de sa mise en œuvre, y compris les modèles de financement et se mettre d'accord sur le schéma proposé pour la mise en place, basé sur les contributions et commentaires des États Membres.
14. **TRAVAILLER** de concert avec la CUA à la mise en œuvre et l'appropriation de la stratégie de communication et de plaidoyer de l'UA, ainsi que la campagne de marque distinctive de l'UA ;
15. **TRAVAILLER** ensemble pour s'approprier l'Agenda 2063 de l'UA, l'ancrer dans l'esprit de tous les citoyens de l'Afrique et contribuer à sa mise en œuvre et domestiquer sa stratégie de communication en mobilisant nos citoyens autour de ses objectifs et des programmes ;
16. **ACCÉLÉRER** la signature et la ratification de la Convention de l'UA sur la cyber sécurité et les données à caractère personnel et le développement des législations nationales sur la cyber sécurité et la création, au niveau national et régional, d'équipes d'intervention informatique d'urgence (CERT) et d'équipes de sécurité et d'intervention en cas d'incident informatique (CSIRT) ;
17. **PRÉPARER** les stratégies et les plans en vue de la migration de l'IPv4 vers l'IPv6 ;
18. **SALUER** la création du Réseau des journalistes pour la paix et la sécurité en Afrique (NetPeace) et travailler pour la finalisation du projet de stratégie pour la protection des journalistes africains ;
19. **PROMOUVOIR** les Forums nationaux et régionaux sur la gouvernance d'Internet (IGF) via la provision des ressources techniques et financières et la participation aux activités ;
20. **CONTRIBUER** à la finalisation du projet de politique et de stratégie spatiales africaines ;
21. **NOTER** les efforts déployés par la Commission de l'UA pour assurer la durabilité du réseau panafricain de services en ligne pour Télé médecine et Télé éducation (PAeN) et féliciter le Gouvernement indien pour la prolongation de son assistance au PAeN ;
22. **NOTER** l'importance de la durabilité du réseau et des services de PAeN après son transfert à la partie africaine :

23. **CONSIDÉRER** l'option 1 comme une option viable et exhorte les États membres, notamment les États membres qui ont signé l'accord sur le PAeN à contribuer financièrement et à participer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la durabilité du PAeN. Le montant de la contribution par État membre participant devrait être étudié afin de tenir compte du budget total et du niveau d'utilisation des services par ce membre et après de nouvelles consultations sur la question par les voies appropriées. Les contributions devraient être faites avant la date du transfert du réseau à la partie africaine.
24. **DEMANDER** à la CUA en collaboration avec le Bureau de la STC- CICT de mettre en place la structure de gouvernance en charge de la gestion du PAeN après son transfert à la partie africaine conformément à l'option 1 du Plan d'action pour sa durabilité ;
25. **PROMOUVOIR** les principes contenus dans la déclaration de la plateforme africaine sur l'accès à l'information (APAI), tout en ne contredisant pas la souveraineté nationale et célébrer le 28 septembre en tant que «**Journée africaine du droit à l'information**» ;
26. **SUPPORTER** et accélérer la mise en œuvre d'une plateforme panafricaine d'échange de contenus par satellite MENOS (Multimédia Exchange Network Over Satellite) et faciliter l'accès aux sources de financement à l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) et à ses membres ;
27. **SOUTENIR** l'Union africaine de Radiodiffusion pour l'achat à un prix abordable des droits de retransmission des événements sportifs en tenant en compte du protocole établi à cette fin par l'Union africaine de Radiodiffusion (UAR) ;
28. **EXHORTER** les États membres à (i) intégrer les projets de systèmes d'adressage et de codes postaux dans les plans nationaux de développement et adopter et publier les stratégies pour une mise en œuvre harmonieuse et (ii) à s'approprier le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique en vue de l'optimisation des réseaux postaux pour le développement socio-économique des zones rurales en Afrique et (iii) rendre les ressources requises disponibles par des voies telles que le budget national, le fonds de service universel, les partenariats public-privé et le souci des partenaires au développement internationaux pour moderniser et améliorer l'infrastructure postale en assurant aux bureaux de poste un accès à une énergie stable et leur connexion à l'Internet nécessaire à la contribution à l'inclusion sociale et financière ;
29. **ENCOURAGER**, les États membres et l'Union panafricaine des Postes (UPAP) d'explorer l'utilisation des solutions préconisées par l'Organisation régionale africaine de Communications par Satellite (RASCOM) pour la mise en œuvre du projet d'Électrification et Connectivité (ECP) des bureaux de poste en Afrique ;
30. **ACCÉLÉRER** la mise en œuvre de Smart Africa Manifesto conformément à la Décision Assembly/AU/Dec.508(XXII);

DEMANDONS ÉGALEMENT :

31. **Aux États membres** d'envisager l'utilisation de la solution RASCOM dans la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et continentales ainsi que les projets de développement des TIC ;
32. **Aux États membres** qui n'ont pas encore envoyé des lettres au Département d'État américain approuvant l'amendement à l'article XII(c) (II) de l'Accord de l'Organisation internationale de Télécommunications par Satellite (ITSO) de le faire rapidement ;

33. **Aux États membres** de participer au déploiement d'un seul réseau en Afrique "One Africa Network "Une Afrique conformément à la décision de l'Assemblée /AU/Dec.563 (XXIV) de l'Assemblée de l'Union Africaine tenue en Janvier 2015.
34. **Aux États membres** de soutenir l'attribution du spectre de radiofréquences pour permettre le suivi mondial des vols (Global Flight Tracking) durant la CMR-15.
35. **À L'Union Africaine des Télécommunications (UAT)**, en collaboration avec les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et la Commission de l'UA ainsi que toutes les parties prenantes à :
- noter que les discussions sur une position commune africaine sur la bande C sont en cours ;
 - exhorter les États membres à participer activement à la Conférence mondiale des Radiocommunications 2015 (CMR-15) et de continuer à soutenir la position commune africaine déjà soumise à l'Union internationale des Télécommunications (UIT) ;
 - poursuivre les études liées à la réaffectation actuelle de la bande C jusqu'à ce qu'une solution alternative soit trouvée et adoptée pour répondre aux besoins actuels en services par satellites;
36. **À la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA)** de fournir à la Commission de l'UA tous les soutiens nécessaires pour la mise en œuvre de DOT Africa, y compris le retrait de tout appui fourni antérieurement à toute autre entité concernant DOT Africa ;
37. **À l'Union panafricaine des Postes (UPAP)** en collaboration avec les États membres, les CER et la Commission de l'UA ainsi que d'autres parties prenantes intéressées, d'élaborer un projet continental pour prendre en charge les systèmes d'adressage et de code postal et mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir sa mise en œuvre par les États membres ;

DEMANDONS EN OUTRE A LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE:

38. **D'ÉTUDIER** les modalités pratiques pour la création d'une structure pour coordonner la production / coproduction et l'échange de contenus entre les canaux de radiodiffusion des états membres ;
39. **D'ASSURER** le suivi de la ratification du projet de Convention de l'Union africaine sur la cyber sécurité et la protection des données personnelles par les États membres;
40. **DE SOUMETTRE** un rapport ad hoc sur les systèmes d'adressage et de codes postaux aux autres CTS concernés comme le CTS sur les Finances, les Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration et / ou le CTS sur le Service public, la Gouvernance locale, le Développement urbain et la Décentralisation pour un soutien supplémentaire et (ii) sur l'électrification et la connectivité des bureaux de poste au Comité sur les Finances, des Affaires monétaires, la Planification économique et l'Intégration, et au Comité sur les Transports, les Infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'Énergie et le Tourisme.
41. **DE SUIVRE ET RENDRE COMPTE** en collaboration avec UNECA de la mise en œuvre de résolution 924 (XLVII) de la Conférence conjointe CUA/UNECA des ministres de l'Économie, des Finances (CAMEF);

42. **DE PARTICIPER** aux IGF régionaux en collaboration avec l'UNECA et les CERs ;
43. **DE CONTRIBUER** à la mise en œuvre de l'Initiative d'un seul réseau en Afrique "One Africa Network "en soutenant la création d'un groupe de travail qui se chargera des détails techniques, juridiques et stratégiques pour la mise en œuvre de l'initiative et de soumettre, en collaboration avec l'organisme d'exécution, un rapport à la prochaine session ordinaire STC-CICT ;
44. **DE CONTINUER** à supporter le projet de Centre africain des Technologies de l'Information (CATI) initié par la République du Tchad et accélérer la mise en œuvre des activités en collaboration avec le Tchad conformément à la décision de la Conférence de l'Union africaine "Assembly/AU/Dec.558(XXIV)" tenue à Addis-Abeba en janvier 2014.

Fait à Addis-Abeba, Éthiopie, le 04 septembre 2015

Les Ministres

EX.CL/932(XXVIII)
Annexe 4

PROJET
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA COMMUNICATION ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICAITON (TIC)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA COMMUNICATION ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICAITON
(TIC)**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Conseil exécutif,

Vu l'Acte constitutif de l'Union africaine, notamment en ses articles 14, 15 et 16,
Vu les Décisions Assembly /Dec.227 (XII) et Assembly/Dec.365 (XVII) sur les Comités techniques spécialisés.

A adopté le présent le Règlement intérieur:

ARTICLE PREMIER Emploi des termes

Dans les présents Statuts, on entend par :

- (a) « **Conférence** » la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union;
- (b) « **Président** », le Président du Comité Technique Spécialisé sur la Communication et les TIC ;
- (c) « **Commission** », la Commission de l'Union africaine ;
- (d) « **Acte constitutif** », l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- (e) « **Conseil exécutif** », le Conseil exécutif des ministres de l'Union ;
- (f) « **Etat membre** », un Etat membre de l'Union ;
- (g) « **Rapporteur**», à moins que ce soit spécifié, désigne le Rapporteur du CTS sur la Communication et les TIC.
- (h) « **CTS** », les comités techniques spécialisés ;
- (i) « **Mécanisme de coordination du CTS** », les Bureaux de tous les CTS de l'Union africaine
- (j) « **Union** », l'Union africaine créée par l'Acte constitutif ;
- (k) «**Vice-présidents**», sauf indication contraire, les vice-présidents des comités techniques spécialisés sur la Communication et les TIC.

ARTICLE 2 Statut

Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC est un organe de l'Union, conformément à l'article 5 (1) (g) de l'Acte constitutif. Il est responsable devant le Conseil exécutif.

ARTICLE 3 Composition

1. Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la Communication et les TIC doit être composé de ministres chargés de la Communication et des TIC ou tous

autres ministres ou autorités dûment accrédités par les Gouvernements dans les États membres.

2. Les sessions du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC incluent les experts des États membres chargés des secteurs relevant des domaines respectifs de compétence du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC dont les réunions doivent précéder celles des ministres. Sauf indication contraire, la réunion d'experts est régie, *mutatis mutandis*, par les dispositions pertinentes des présents articles.

ARTICLE 4 ***Désignation des délégués***

Les délégations des États membres aux sessions du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC sont dûment désignés comme représentants des États membres.

ARTICLE 5 ***Pouvoirs et fonctions***

1. Outre les fonctions prévues à l'article 15 de l'Acte constitutif de l'Union, le Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC assure, entre autres, les fonctions suivantes:
 - i. Approuver les projets et les programmes de l'Union [Africaine] sur des questions relatives à la Communication et les TIC et les soumettre au Conseil exécutif ou à la Conférence pour examen;
 - ii. Assurer la supervision, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques, programmes et des décisions prises par les organes de l'Union africaine relatives à la Communication et TIC;
 - iii. Assurer la coordination et l'harmonisation des projets et programmes de Communication et de TIC de l'Union;
 - iv. Soumettre au Conseil exécutif sur son initiative propre ou à la demande du Conseil exécutif des rapports et recommandation sur la mise en œuvre de programmes relatifs à la Communication et TIC ;
 - v. Exécuter toute autre tâche qui lui serait assignée dans le cadre la mise en œuvre des dispositions de l'Acte Constitutif de l'Union africaine relatives à la Communication et aux TIC;
 - vi. Superviser le développement et la mise en œuvre des politiques sur l'accès à l'information et la liberté d'expression y compris la sécurité des journalistes ;

- vii. Superviser la promotion de la capacité des médias africain et le renforcement du paysage des médias panafricains ;
 - viii. Développer des e-stratégies communes africaines ;
 - ix. Discuter la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Plan d'Action régional africain pour l'Économie de Savoir ;
 - x. Superviser la promotion, la coordination et le renforcement des programmes de la Communication et des TIC en vue de l'accélération de la croissance économique de l'Afrique;
 - xi. Développer des mécanismes au moyen desquels la Communication et les TIC contribuent à l'établissement de la Société de l'Information africaine ;
 - xii. Promouvoir les investissements publics dans les infrastructures, les services et les applications dans le domaine de la Communication et des TIC ;
 - xiii. Approuver les cadres en vue de l'harmonisation des politiques et des dispositions réglementaires sur le continent en relation avec la Communication et les TIC ;
 - xiv. Exécuter toute autre tâche à lui assignée par le Conseil exécutif ou la Conférence;
2. Le Comité peut mettre en place des sous-comités spécialisés sur la Communication et les TIC et des groupes de travail ad'hoc, le cas échéant et définir leur mandat, composition et fonctionnement.

ARTICLE 6

Lieu

1. Les sessions ordinaires du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC se tiennent au siège de l'Union sauf si État membre se propose d'accueillir la session.
2. Au cas où la session a lieu hors du siège de l'Union, l'État membre d'accueil prend en charge tous les frais supplémentaires engagés par la Commission en raison de la tenue de la session hors du siège.
3. Conformément à l'article 5 (3) du Règlement intérieur de la Conférence de l'Union, les États membres qui se proposent d'abriter les sessions du Comité technique spécialisé ne doivent pas être des États membres sous sanctions et

doivent répondre aux critères prédéterminés, surtout en ce qui concerne les facilités logistiques appropriées et un climat politique favorable.

4. Si deux (2) ou plusieurs Etats membres se proposaient d'abriter une session, le Comité technique spécialisé en prend la décision à la majorité simple.
5. Lorsqu'un État membre qui a offert d'accueillir une session du Comité spécialisé n'est pas en mesure de le faire, la session se tient au siège de l'Union, à moins qu'une nouvelle offre ne soit reçue et acceptée par les États membres.

ARTICLE 7

Convocation des sessions

La Commission est chargée de convoquer et d'organiser toutes les réunions du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC.

ARTICLE 8

Quorum

1. Le quorum pour la session ministérielle du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC est atteint par la majorité des deux tiers des États membres éligibles pour voter.
2. Le quorum pour les réunions des experts, des sous-comités ou des groupes de travail ad'hoc du Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC est la majorité simple.

ARTICLE 9

Sessions ordinaires

Le Comité technique spécialisé sur la Communication et les TIC se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ans.

ARTICLE 10

Ordre du jour des sessions ordinaires

1. Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC adopte son ordre du jour à l'ouverture de chaque session.
2. L'ordre du jour provisoire d'une session ordinaire est préparé par la Commission en consultation avec le Bureau du Comité technique spécialisé et peut inclure des points proposés par les États membres. La Commission communique l'ordre du jour provisoire et les documents de travail aux États membres au moins trente (30) jours avant l'ouverture de la session.

ARTICLE 11
Autres points de l'ordre du jour

Tout point supplémentaire qu'un État Membre souhaite soulever lors d'une session du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC , ne peut être considéré que sous la rubrique « Questions diverses ». Ces points de l'ordre du jour sont seulement à titre d'information et ne peuvent faire l'objet de débat ou de décision.

ARTICLE 12
Sessions extraordinaires

1. Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC doit se réunir en session extraordinaire, sous réserve de disponibilité de fonds et ce, à la demande :
 - a) des organes délibérants de l'Union,
 - b) du CTS lui-même,
 - c) de tout État membre, après approbation de la majorité des deux-tiers des États membres.
2. Les sessions extraordinaires se tiennent conformément à l'Article 6.

ARTICLE 13
Ordre du jour des sessions extraordinaires

1. La Commission communique l'ordre du jour provisoire et les documents de travail d'une session extraordinaire aux États membres au moins quinze (15) jours ouvrables avant l'ouverture de la session.
2. L'ordre du jour d'une session extraordinaire ne comprend que le (s) point (s) nécessitant l'attention urgente du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC.

ARTICLE 14
Séances publiques et à huis clos

Toutes les séances du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC se déroulent à huis clos. Le Comité peut, toutefois, décider à la majorité simple qu'une quelconque de ses séances soient publiques.

ARTICLE 15

Langues de travail

Les langues de travail du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC sont celles de l'Union.

ARTICLE 16

Bureau

1. Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC, sur la base d'une rotation et de la répartition géographique, élit après consultations appropriées, un (e) président (e). Il/Elle devra être assisté(e) par d'autres membres du Bureau, à savoir trois (3) vice-présidents et un rapporteur, élus sur la base de la répartition géographique convenue et après consultations.
2. Les membres du Bureau sont élus pour un mandat de deux (2) ans.
3. Le Bureau se réunira une fois par an.

ARTICLE 17

Attributions du Président

1. Le président (la présidente):
 - a) préside toutes les délibérations des sessions ordinaires et extraordinaires;
 - b) procède à l'ouverture et à la clôture des sessions;
 - c) soumet, pour approbation, les comptes rendus des sessions;
 - d) dirige les travaux;
 - e) soumet au vote les questions en discussion et proclame les résultats des scrutins;
 - f) statue sur les motions d'ordre.
2. Le Président veille à l'ordre et au décorum durant les travaux des sessions.
3. En l'absence du président ou en cas de vacance, les vice-présidents ou le rapporteur selon l'ordre de leur élection, agit en qualité de président.
4. Le président assiste aux sessions du Conseil exécutif et à la réunion annuelle de coordination des Comités techniques spécialisés.

ARTICLE 18

Présence et participation

1. En vertu de l'article 4, les ministres de la Communication et des TIC des États membres assistent et participent en personne aux sessions. Au cas où ils ne sont pas en mesure de le faire personnellement, des représentants dûment accrédités les représentent.
2. Les représentants des organes de l'Union et des Communautés économiques régionales (CER) sont invités à assister aux sessions du Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC.
3. Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC peut inviter, à titre d'observateur, toute personne ou institution à participer à ses sessions. Cet observateur pourrait être invité à faire des interventions écrites ou orales mais ne saurait être autorisé à voter.

ARTICLE 19

Majorité requise pour les décisions

1. Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC prend toutes ses décisions par consensus ou, à défaut, par :
 - a) Au niveau ministériel à la majorité des deux tiers des États membres présents et ayant le droit de vote,
 - b) Au niveau des experts, à la majorité simple des États membres présents et ayant le droit de vote
2. Les décisions relatives aux questions de procédure sont prises à la majorité simple des États membres ayant le droit de vote.
3. Les décisions, quant à la nature procédurale ou non d'une question, sont également prises à une majorité simple des États membres ayant le droit de vote.
4. Les abstentions de la part des États membres jouissant du droit de vote n'empêchent pas l'adoption par le Comité technique spécialisé des décisions par consensus.

ARTICLE 20

Adoption des décisions

1. Une proposition de décision ou d'une modification (s) de cette dernière peut à tout moment, être retirée par l'initiateur avant sa soumission au vote.
2. Toute autre État membre peut réintroduire la décision ou l'amendement retiré.

ARTICLE 21

Motion d'ordre

1. Pendant les débats sur toute question, un État membre peut introduire une motion d'ordre. Le président, en vertu des présents articles, se prononce immédiatement sur cette motion d'ordre.
2. L'État membre concerné peut faire appel contre la décision du Président. La décision est immédiatement mise aux voix et prise à la majorité simple.
3. L'État membre, auteur de la motion, ne peut pas s'exprimer sur le fond de la question en discussion.

ARTICLE 22

Liste et ordre des interventions

1. Le Président, sous réserve de l'article 23 de l'Acte constitutif, donne la parole, au cours des débats, dans l'ordre dans lequel les intervenants se sont inscrits.
2. Une délégation ou tout autre invité ne peut prendre la parole sans le consentement du président.
3. Le président peut, au cours des débats:
 - a) donner lecture de la liste des orateurs et déclarer la liste close;
 - b) rappeler à l'ordre tout orateur dont l'intervention s'écarte de la question en discussion;
 - c) accorder le droit de réponse à toute délégation lorsque, selon son avis, une déclaration faite après la clôture de la liste, justifie le droit de réponse; et
 - d) limiter le temps de parole de chaque délégation, indépendamment de la question en discussion, sous réserve des dispositions 4 du présent article.
4. Le président, s'agissant des questions de procédure, limite chaque intervention à une durée maximum de trois (3) minutes.

ARTICLE 23

Clôture des débats

Lorsqu'une question a été suffisamment débattue, le Président déclare les débats clos selon sa discrétion.

ARTICLE 24

Suspension ou ajournement de la réunion

Pendant la discussion d'une question, un État membre peut demander la suspension ou l'ajournement de la réunion. Aucune discussion sur une telle requête n'est autorisée. Le Président met immédiatement cette motion au vote.

ARTICLE 25

Ordre des motions de procédure

Sous réserve de l'article 21, les motions suivantes ont priorité, dans l'ordre indiqué ci-dessous, sur toutes les autres propositions ou motions présentées:

- a) suspension de la réunion;
- b) ajournement de la réunion;
- c) ajournement des débats sur la question en discussion;
- d) clôture des débats sur la question en discussion.

ARTICLE 26

Droit de vote

1. Chaque État membre éligible dispose d'une voix.
2. Les États membres, objet de sanctions en vertu de l'article 23 de l'Acte constitutif, n'ont pas droit de vote.

ARTICLE 27

Consensus et vote concernant les décisions

Après la clôture des débats et en l'absence de consensus, le Président soumet immédiatement au vote la proposition avec tous les amendements. Le vote ne peut être interrompu que par une motion de procédure relative aux modalités de vote.

ARTICLE 28

Vote concernant les amendements

1. Le président soumet tous les amendements au vote en l'absence de consensus.
2. Une proposition est considérée comme un amendement à un texte si elle ajoute ou supprime des parties de ce dernier ou le modifie.

ARTICLE 29
Modes de scrutin

Les modes de scrutin sont déterminés par le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC.

ARTICLE 30
Rapports et recommandations

Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC présente les rapports et recommandations découlant de ses délibérations au Conseil exécutif, pour examen.

ARTICLE 31
Mise en œuvre

Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC peut établir des directives et des mesures supplémentaires visant à donner effet aux présents articles.

ARTICLE 32
Amendements

Le Comité technique spécialisé sur la communication et les TIC peut proposer au Conseil exécutif des amendements aux présents articles.

ARTICLE 33
Entrée en vigueur

Les présents articles entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil exécutif.

Adoptée par la session ordinaire du Conseil exécutif tenue...à...on...2016.

EX.CL/932(XXVIII)
Annexe 5

**RAPPORT DE LA TABLE RONDE SUR LA
CONNECTIVITE DES BUREAUX DE POSTE EN AFRIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.au.int

**Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'Union Africaine sur les
Communications et les TIC (CCTIC),
Addis Abeba, Éthiopie, 31 août – 4 septembre 2015**

**RAPPORT DE LA TABLE RONDE SUR LA CONNECTIVITE DES
BUREAUX DE POSTE EN AFRIQUE**

RAPPORT DE LA TABLE RONDE SUR LA CONNECTIVITE DES BUREAUX DE POSTE EN AFRIQUE

Cérémonie d'ouverture

1. La table ronde relative au projet de connectivité des bureaux de poste en Afrique a été conjointement organisée par la CUA, l'UPAP et l'UPU le 3 septembre 2015 à Addis-Abeba, en Ethiopie, en marge de la 1^{ère} session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) sur la communication et les TIC.

2. Lors de l'ouverture de la session qui réunissait les ministres en charge de la communication et des TIC, les représentants des ambassades non-africaines basées à Addis-Abeba, les institutions des Nations Unies, les organisations internationales et les sociétés privées, le Secrétaire général de l'UPAP, M. Younouss Djibrine, a mis l'accent sur le rôle important du secteur postal comme vecteur du développement socioéconomique. Il en ressort que les postes s'adaptent à l'environnement évolutif et jouent désormais un rôle essentiel à l'amélioration de l'inclusion financière ou la réduction de la fracture numérique. Dans son mot d'ouverture, le Directeur général du BI de l'UPU, M. Bishar A. Hussein, a introduit la question « d'optimisation du réseau postal pour le projet de développement » et a lancé un appel aux gouvernements des pays pilotes pour le financement de la phase pilote. S.E. le Dr. Elham M. A. Ibrahim, Commissaire de l'UA pour l'Infrastructure et l'Energie, a également souligné l'importance du secteur postal dans le développement de l'Afrique et a promis le soutien de la CUA lors de la mise en œuvre du projet.

Présentation du projet

3. L'UPU a présenté, au nom de la CUA, de l'UPAP et en son nom, l'initiative aux participants. Comme introduction, le rôle évolutif du secteur postal a été mis en avant, montrant que le rôle de la poste ne se limite pas uniquement à livrer le courrier physique, mais s'étend vers plusieurs autres services : financiers, logistiques, du gouvernement, de commerce électronique, etc. La poste a le réseau physique le plus large dans le monde, fournit des services financiers à 1,5 milliards de personnes et est au cœur du commerce électronique. Elle joue également un très grand rôle social, ce qui fait d'elle un vecteur clé du développement socioéconomique. Plusieurs cas de pays ayant investi dans l'infrastructure postale et réalisé ainsi un succès louable ont été présentés. Quelques exemples incluent le rôle de la Namibie dans l'inclusion financière, celui du Botswana dans l'apprentissage en ligne des communautés locales, l'expérience du Brésil dans la facilitation du commerce et de l'inclusion financière, ou encore le succès du Liban dans la fourniture des services du gouvernement par la poste.

4. Par la suite, la stratégie de mise en œuvre du projet a été présentée. Pour la phase pilote, 13 pays ont été sélectionnés, notamment le Burkina Faso, le Burundi, le Tchad, le Ghana, la Guinée, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda. Cinq bureaux de poste ont ensuite été sélectionnés dans chacun de ces pays, dont les données ont permis aux consultants de faire une analyse de rentabilité établissant la viabilité financière de l'initiative. La vision proposée est de faire des bureaux de poste des catalyseurs d'inclusion sociale et économique dans les zones rurales et périurbaines en Afrique. L'installation des équipements et de la connectivité à base d'énergie solaire dans les bureaux de poste cibles, ainsi que la formation du personnel, permettront aux opérateurs postaux de fournir des services financiers, logistiques, de communication et du gouvernement dans les zones ciblées et auront un énorme impact positif sur les communautés.

5. Il a ensuite été démontré que le projet contribuera directement à la réalisation de 8 des 17 objectifs de développement durable et de la plupart des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA. Le soutien du gouvernement et des bailleurs est nécessaire à la mise en œuvre de cette initiative, dont le coût estimatif est de 4,5 millions \$EU pour la phase pilote, 87 millions \$EU pour tous les bureaux de poste des 13 pays pilotes (plus de 5000), et jusqu'à 466 millions \$EU pour la mise en œuvre du projet sur l'ensemble du réseau postal en Afrique (29.500 bureaux de poste).

Délibérations

6. Les pays suivants ont pris la parole lors des discussions : le Nigeria, le Malawi, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, la Mauritanie, le Kenya, le Burundi, la Tanzanie, le Tchad, le Lesotho, Madagascar, le Zimbabwe, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Tous ont réaffirmé leur soutien et engagement au projet et à son importance pour le continent. Le Malawi s'est engagé à couvrir les coûts de démarrage relatifs à la rénovation des sites pilotes et à mettre à disposition les ressources humaines (équipe de projet) nécessaires. Néanmoins, le pays encourage les bailleurs de fonds à financer le projet pilote. L'Ouganda a également identifié un budget et s'est engagée à mobiliser le soutien des bailleurs de fonds au niveau national, en vue de la mise à l'échelle du projet. La Tanzanie a promis un montant de 122.000 \$EU pour la mise en œuvre du projet dans deux bureaux de poste, tout en comptant sur le soutien des bailleurs de fonds pour le financement des trois bureaux de poste restants. Elle a également annoncé qu'elle mettra à disposition du personnel qualifié pour servir dans ces bureaux de poste. Madagascar, de son côté, a promis utiliser les ressources du budget national pour assurer la mise en œuvre de la phase pilote. Le Burkina Faso a informé les participants que sur la base du rapport d'experts, il a réalisé en 2014/2015 l'électrification solaire de 11 Agences en mettant l'accent sur celles situées en zones rurales et est en négociation avec le Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de Service (FAQS) de l'UPU pour financer l'électrification

d'une partie du réseau. En outre les nouvelles Agences qui seront construites par l'Etat du Burkina dans le cadre du nouveau Contrat Plan intégreront le coût de l'électrification. L'Afrique du Sud a informé la table ronde qu'elle soutient le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique et reconnaît les efforts de l'Union africaine, de l'Union panafricaine des postes et de l'Union postale universelle. En outre, elle participera activement au projet, à travers son réseau postal, particulièrement en s'assurant que tous les bureaux de poste sont connectés, que le gouvernement est accessible aux citoyens et que ceux-ci ont accès aux services du gouvernement, sociaux et financiers, notamment dans les régions difficiles d'accès où les modèles commerciaux habituels sont insuffisants. Le Zimbabwe a demandé que le modèle de projet développé par les consultants soit distribué à tous les pays, afin que ceux-ci puissent eux-mêmes terminer le projet, soit grâce au soutien du Fonds pour le service universel ou en collaborant avec des partenaires privés actionnaires.

Recommandations

7. Un appel a été lancé aux Etats membres de l'UA de s'approprier le projet au niveau national et de l'intégrer dans leurs plans et stratégies de développement national. Plusieurs pays ont lancé un appel aux bailleurs de fonds de soutenir le projet et d'engager des fonds en vue d'assurer le succès de la mise en œuvre du projet. Les Etats membres sont vivement priés de rechercher des sources multiples de financement, telles que le budget national, le fonds pour le service universel, les partenariats publics-privés, les partenaires internationaux de développement, etc.

-
1. **ETUDIER** les multiples sources de financement, telles le budget national, le fonds pour le service universel, les partenariats publics-privés, les partenaires internationaux de développement, etc., afin de moderniser et d'améliorer l'infrastructure postale en s'assurant que les bureaux de poste ont accès à une fourniture d'énergie stable et sont connectés à internet, afin de permettre une inclusion sociale et financière.

2016

Report of the first African union
specialized technical committee (STC)
on communication and information &
communication technologies
STC-CICT-1, 31st august – 04th
September 2015 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4919>

Downloaded from African Union Common Repository